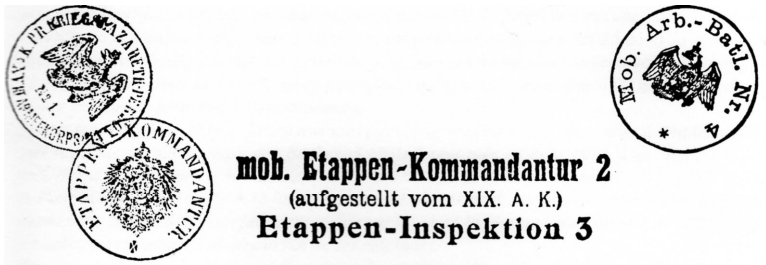
Titre : **NOYERS-PONT-MAUGIS** **Une commune des Ardennes dans la tourmente** **1914-1918**	Référence : **ANCESTRAMIL** **Généalogies, biographies et monographies**
Auteur : **Guy DURANTON**	Origine : **Don de l'auteur**
Référence :	Transcripteur : **Guy DURANTON** Date : **Février 2008**

Ancestramil

NOYERS-PONT-MAUGIS

Une commune des Ardennes
dans la tourmente de la guerre de 1914-1918

ce document est rare car il raconte dans le détail comment a vécu une petite cité ardennaise pendant la Grande Guerre.
Merci au contributeur, Guy DURANTON, l'auteur de cette monographie abondamment illustrée

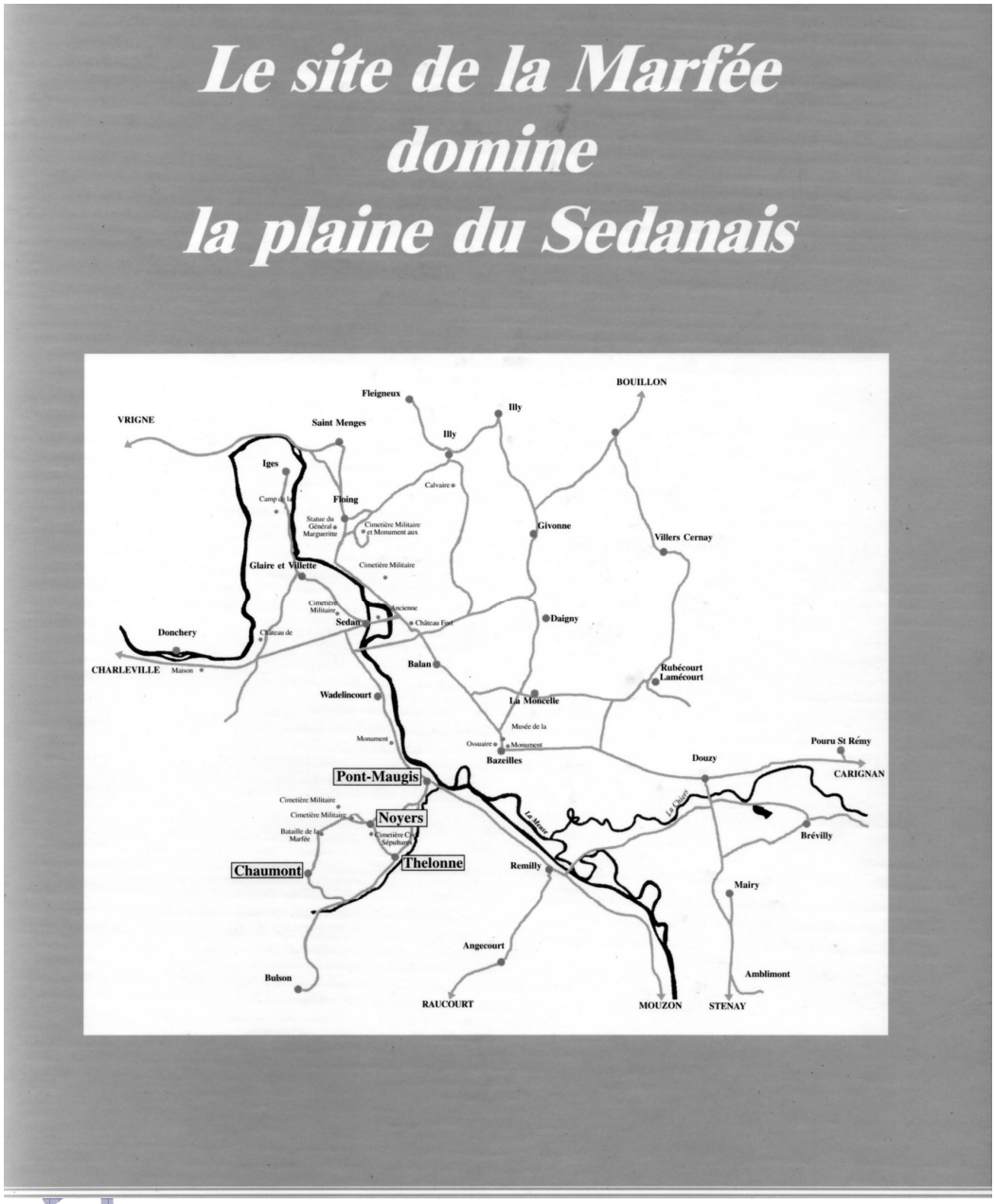


La Première Guerre Mondiale

Noyers-Pont-Maugis
occupée, sinistrée, meurtrie...



La gare occupée par les troupes allemandes en 1914.



« Le chef-lieu (Noyers), bâti sur une colline dominant la Meuse, était occupé par 3 régiments d'artillerie et plusieurs régiments d'infanterie qui pendant trois jours, les 25,26 et 27 août 1914 tinrent tête aux hordes allemandes venant de Belgique. Les nombreuses tombes qui se trouvent sur le plateau témoignent de l'héroïsme de nos soldats qui perdirent au moins 3000 hommes et durent battre en retraite pour éviter l'encerclement.
Toutes les maisons de Noyers furent atteintes par les projectiles et 11d'entre elles furent incendiées par les obus ou par la main des Boches. 3 civils furent tués en août 1914,1 en mai 1918 et 5 trouvèrent la mort dans le bombardement du 8/11/1918 à la veille de l'Armistice.

A Pont-Maugis, le 8/11/1918,32 logements et un établissement recevant avant la guerre 80 jeunes orphelines de plus de 13 ans furent incendiées par les obus, la filature occupant plus de 600 ouvriers complètement saccagée et dépourvue de ses machines.
Chaumont a relativement peu souffert de quelques obus, toitures brisées, murailles trouées.
24 enfants de la commune sont morts au champ d'honneur et nombreuses sont les personnes déjà mortes de privations.
Toute la population avait fui devant les hordes barbares, mais une partie fut obligée de rétrograder et les autres subirent un exil de plus de 4 ans, au retour duquel ils trouvèrent leurs maisons brûlées, démolies ou veuves de portes, fenêtres, planchers, leurs mobilier, bétail, récoltes disparus : tout était à refaire et l'est encore ou presque..
La mairie et l'école de Noyers démolies sont remplacées, la première par une chambre aux parois dénudées, au plafond percé et dont la toiture laisse passer l'eau de pluie, la seconde par un baraquement.
Les 3/8 de la population ne sont pas encore rentrés faute de logement et de travail assuré . »

Cette note manuscrite anonyme et non datée, mais qui a vraisemblablement été rédigée en 1921, résume assez bien - mais parfois approximativement - les événements qu'a connus notre commune durant la « Grande Guerre ».
Néanmoins, se contenter de cet aperçu serait laisser dans l'ombre ce que fut le quotidien de nos concitoyens durant cette sombre période, ce que furent leurs souffrances , ainsi que la réalité des destructions et leurs conséquences .

Une administration municipale désorganisée…

Il convient d'abord de préciser qu'il n'y a plus de Conseil Municipal en place et qu'il n'y en aura pas avant la fin des hostilités. Les dernières élections municipales avaient eu lieu en 1912..Le maire, M.Taffin de Vezon, par ailleurs directeur de la filature, ainsi que tous les conseillers, à l'exception de Léon Tobie, avaient fui devant l'envahisseur ou étaient mobilisés.
Le registre des délibérations de la commune est vierge pour la période allant du 2 juillet 1914 au 2 avril 1919
En lieu et place, le 17 septembre 1914, est désignée une *Commission Administrative* de cinq personnes (Charles Béguinet, chef-mécanicien –Jules Trussy, bourrelier – Constant Wéry, employé – Auguste Zimmermann, fileur domiciliés à Pont-Maugis et Léon Tobie, cultivateur à Chaumont) .
C'est Charles Béguinet, qui fera fonction de Maire .
Les comptes-rendus de la commission seront consignés dans un cahier d'écolier ainsi que les actes d'état-civil
Ces comptes-rendus fournissent des informations relatives aux attributions de la Commission Administrative .
Outre que le Maire avait à répondre, au nom de sa commune, aux exigences de la *Kommandantur d'étape* de Raucourt (réquisitions de biens et de personnes, mise à jour périodique de la liste des habitants , contrôle des mouvements de population, impositions, etc), il avait la lourde tâche de tenter de résoudre les terribles problèmes de ravitaillement.
La précarité est l'objet de la première réunion de la commission le 21 septembre 1914 :

« La population de Pont-Maugis se trouvant dans uns situation précaire faute d'argent surtout dans les familles dont le mari ou les fils sont sous les drapeaux, la Commission décide de fournir du pain aux frais de la commune à ces familles et assurer aussi le pain aux familles nécessiteuses dans la mesure du possible. »

Les ressources de la commune étant limitées des décisions provisoires doivent être arrêtées . Par exemple, quand les Allemands ordonnent des travaux que le Maire doit faire exécuter par la population . En effet, comme dans d'autres communes, les habitants requis exigent d'être rémunérés et au même tarif qu'ailleurs . Or, bien que commandés par l'occupant, les travaux sont à la charge de la commune…qui ne dispose pas des fonds nécessaires.

« Le 24 septembre 1914…(..)au sujet de l'enterrement des morts par les habitants de la commune, ceux-ci ayant réclamé le paiement de leurs journées sous prétexte que les habitants(..) de Sedan étaient payés. La commission (..) décide de payer les journées au prix de trois francs, prix payé à Sedan ; mais au lieu de remettre cette somme aux intéressés, ce qui est impossible n'ayant aucun fonds disponible, elle viendra en déduction des fournitures de pain qui leur seront faites . »

« (..) des ouvriers ayant été réquisitionnés pour les travaux du chemin de fer. Les ouvriers étant payés à Sedan et dans les autres localités et l'autorité allemande ayant mis verbalement la commune en demeure de payer également ses ouvriers à partir de ce jour, la commission décide de se conformer aux ordres de l'autorité allemande et de payer les ouvriers aux mêmes conditions que l'enterrement des morts, 3 francs par jour, prix payé à Sedan. Cette somme s'ajoutera à celle de l'enterrement des morts et viendra en déduction des fournitures de pain. »

18 octobre 1914

Un véritable chassé-croisé de populations …

Comme on va s'en rendre compte, les mouvements de population dans la commune ont été assez complexes et paradoxaux . Des habitants ont pu fuir devant l'envahisseur en août 1914, d'autres n'ont pas pu ou n'ont pas voulu partir. Puis, pendant l'occupation, dès 1915, certains de nos concitoyens restés sur place ont rejoint de gré ou de force la France non occupée . On a assisté alors à un véritable chassé-croisé puisque, à l'inverse, des « évacués » par les Allemands de certaines communes de la Marne en particulier, proches de la ligne de feu, ont été accueillis à Pont-Maugis ...

Des habitants fuient devant l'envahisseur…

Si l'on rapproche les chiffres de la population de la commune avant la guerre (818 habitants) et ceux du recensement du 2/05/1915 (309 habitants), on peut estimer que - compte tenu des hommes mobilisés – entre 50 et 60% de nos concitoyens ont réussi à fuir et à trouver refuge ailleurs, en France non occupée particulièrement.

Aucun document des archives municipales ne permet de définir ni les dates ni les conditions de ces départs. Une seule certitude dans ce domaine :l'instituteur de Noyers, Monsieur M. Bonnefoy est parti le 25 août, jour de l'entrée des Allemands dans Sedan .

On ne peut dire non plus pourquoi plus du tiers des habitants sont restés. Il est probable que nombre d'entre eux (refus de tout quitter, inconscience, etc) ont décidé de ne pas partir. D'autres encore ont été dans l'incapacité de s'en aller . Ce fut par exemple, le cas de ma grand-mère paternelle : Emélie Lefèvre, femme de Octave Lefèvre instituteur à Pont-Maugis et mobilisé, a trouvé refuge à l'Hospice de Charleville où elle a accouché de sa fille Simone, le 27 août , en pleine bataille de la Marfée . En outre, comme le laisse à penser une note manuscrite figurant aux archives, beaucoup, rattrapés par l'armée ennemie, ont dû « rétrograder » et regagner leurs pénates ou ce qu'il en restait pour les malheureux habitants de Noyers .

Autre élément remarquable, la destination de ces réfugiés . En effet, alors que pendant la seconde guerre mondiale une majorité de nos concitoyens ont été accueillis dans deux départements, les Deux-Sèvres et la Vendée, on constate au contraire une très grande dispersion sur le territoire de la France non occupée.

Le tableau ci-dessous, constitué sur la base des renseignements fournis par les communes d'accueil relatifs aux « allocations aux réfugiés", même s'il ne concerne qu'une partie de ces personnes et même s'il ne permet pas de distinguer ceux qui ont réussi à fuir en 1914 de ceux

qui, de gré ou de force, ont gagné la France non occupée pendant les hostilités, rend bien compte de cette dispersion .

Département d'Accueil	Nombre de familles	Département d'Accueil	Nombre de familles	Département d'Accueil	Nombre de familles
Aube	3	Loir et Cher	2	Haute Saône	1
Aveyron	3	Loire	3	Saône et Loire	2
Corrèze	1	Loiret	6	Paris/Seine	7
Côte d'or	3	Lot et Garonne	1	Haute Savoie	1
Dordogne	1	Loire-Atlantique	1	Seine Maritime	1
Drôme	1	Marne	6	Seine et Oise	1
Eure	1	Haute Marne	8	Yonne	1
Gironde	1	Puy de Dôme	1		
Ille et Vilaine	1	Rhône	1		

Ainsi, pour 58 familles réfugiées, on ne compte pas moins de 25 départements d'accueil.

De gré ou de force certains de nos concitoyens gagnent la « France non occupée »…

Dès le début de l'année 1915, les Allemands offrent à la population la possibilité de rejoindre la France non occupée. Puis vers la mi-avril, selon certains auteurs à cause du peu d'empressement constaté devant cette offre, décision est prise d'organiser des départs sous contrainte.

Les personnes concernées sont :

- les hommes de moins de 16 ans et de plus de 60 ans et ceux affligés d'infirmités apparentes.
- Toutes les femmes et les jeunes filles à l'exception, dans un premier temps, des femmes, mères ou filles d'officiers français .

Pourquoi ces départs ? Certainement pas pour des raisons humanitaires, mais très probablement parce que ces civils étaient autant de bouches à nourrir et requéraient des soins alors que la pénurie s'installait aussi bien dans la France occupée qu'en Allemagne.

Evidemment, il n'était pas question de faire franchir la ligne de front aux convois ainsi organisés. Les départs se faisaient en trains spéciaux au départ de la gare de Sedan via la Suisse, pays neutre.

Ils eurent lieu pendant toute l'occupation, les dernières demandes connues dans la commune étant datées du 20/08/1918.

Il n'est pas possible, à partir des documents en notre possession, de dénombrer ces migrants, volontaires ou non. Par exemple, ma grand-mère, Emélie Lefèvre et ses 3 enfants partent pour Bonneville (Savoie) le 8 janvier 1918 et il n'y a aucune trace de ce départ, sinon une mention en marge des listes de recensement .

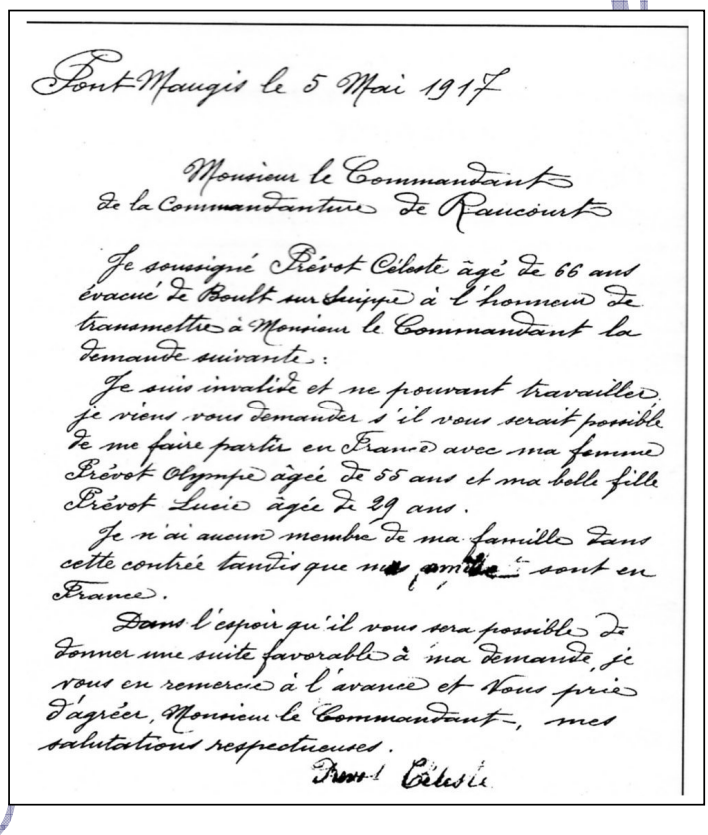
Par contre, l'examen de ces listes de recensement autoriserait une estimation chiffrée. Ainsi, le chiffre de la population au 5/02/1915 est de 309 habitants pour 102 foyers tandis que celui du 15/09/1915 est de 210 pour 67 foyers. Ce serait donc une centaine de personnes qui seraient parties en l'espace de 7 mois au cours de l'année 1915.

A partir de quels critères étaient choisies les « personnes désignées » pour partir ? Ce point reste à élucider. Par contre, désignées ou pas, il semble qu'elles aient dû payer leur billet de train comme le laisse supposer la lettre du maire de Noyers-Pont-Maugis adressée à la Kommandantur de Raucourt le 6 décembre 1916 :

« *Paragraphe IV de l'ordre BBD863 du 3 décembre 1916*
Les personnes dont les noms suivent, désignées pour partir en France non occupée, désirent faire le voyage en troisième classe »

Un autre document non daté intitulé « *Liste des personnes à évacuer* » (38 personnes) précise :
« *Toutes ces personnes devront se trouver devant l'école de Pont-Maugis le mercredi 21 avril à 10 heures allemand avec leurs bagages.* »
Bien évidemment pour partir en « colonne ».

Les demandes d'inscription pour un départ en France non occupée devaient être motivées. Le 20/08/1918, 28 personnes demandent leur inscription : les motifs invoqués sont soit la maladie, soit le désir de rejoindre la famille . Pour l'un d'eux, un homme malade âgé de 59 ans, il est précisé qu'il « *consentirait à partir en laissant ses deux fils Louis(18 ans) et Henri(20 ans) si cela est impossible autrement* » . C'est dire combien était grand était son désir de fuir .
Par ailleurs, la lettre ci-contre semble révélatrice d'un certain état d'esprit : on demande à partir en « France » et non en « France non occupée » comme si on se résignait à considérer les départements occupés comme définitivement annexés à l'Allemagne .



Pont-Maugis le 5 Mai 1917

Monsieur le Commandant
de la Commandanture de Rancourt

Je soussigné Prévost Céleste âgé de 66 ans évacué de Boult sur Suippe à l'honneur de transmettre à Monsieur le Commandant la demande suivante :

Je suis invalide et ne pouvant travailler je viens vous demander s'il vous serait possible de me faire partir en France avec ma femme Prévost Olympe âgée de 55 ans et ma belle fille Prévost Louise âgée de 29 ans.

Je n'ai aucun membre de ma famille dans cette contrée tandis que mes parents sont en France.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible de donner une suite favorable à ma demande, je vous en remercie à l'avance et vous prie d'agréer, Monsieur le Commandant, mes salutations respectueuses.

Prévost Céleste

Des « évacués » remplacent les « réfugiés »…

Les réfugiés ayant fui devant l'envahisseur, auxquels vinrent s'ajouter les habitants expédiés de gré ou de force en France non occupée, avaient libéré autant de logements, particulièrement à Pont-Maugis qui, contrairement à Noyers, n'avait pratiquement pas subi de destructions au moment des combats de la Marfée, à la fin août 1914 .C'est sans doute la raison pour laquelle la commune fut choisie par les Allemands pour accueillir un nombre assez important « d'évacués » venant de Ardeuil, Warmériville, Boult/Suippe (Marne) et en moindre nombre de St-Juvin et Champigneulle (Arrondissement de Vouziers) , localités proches des zones de combat .
Ils furent nombreux, à un point tel que la liste de recensement du 25/11/1916 fait apparaître, pour la population âgée de 12 ans et plus, qu'ils furent en quantité à peu près égale (122) à la population indigène (137).

LISTE DES HABITANTS AGES DE PLUS DE 12 ANS
(25/11/1916)
PONT-MAUGIS

Rue	Natifs	Ardeuil	Warmériville	Boult/Suippe	Total

Balkans	19		8		25
Commerce	20	2	7	2	31
Harmonie	26		6	9	41
Place de la Poste	13		3		16
Abilates	31	18	5	10	64
Venise	10	2	7		19
Avenue de la Gare	15		28	7	50
Croix François			8		8
Divers	3				
Totaux	137	22	72	28	
	137		**122**		259

Noyers	40	0	0	0	40
Chaumont	25	0	0	0	25

Les premiers arrivés, le 6 octobre 1915, au nombre de 27, furent des habitants d'Ardeuil. Le flux de ces « évacués » se poursuivit jusque dans les semaines précédant l'armistice, parfois pour un séjour très court. C'est ainsi qu' en septembre 1918 on enregistra l'inscription d'environ 80 personnes venant surtout de St Juvin et Champigneulle . Elles ne firent qu'un bref séjour dans la commune qu'elles quittèrent le 17 octobre suivant..
On imagine aisément les souffrances de ces pauvres gens, en majorité enfants jeunes, femmes et hommes âgés ou malades, ayant connu la terreur des combats, arrachés à leurs foyers, ballottés au gré des besoins ou des humeurs de l'occupant . Car on le verra par la suite, ils subirent la même loi que tous et ne furent pas épargnés par le travail forcé .
Dans la mesure du possible, certains de ces évacués furent aidés par leur commune d'origine grâce surtout aux dons venus de l'étranger . Ce fut le cas à plusieurs reprises en 1917 pour ceux de Warméréville :

Warmériville le 6 avril 1917

Monsieur le Maire de Pont-Maugis
Par l'intermédiaaaire de la Kommandantur de Warméréville

<u>Evacués de Warméréville habitant votre commune</u>
1°) Nous vous informons que nous vous adressons par l'intermédiaire de la Kommandantur une certaine quantité de vivres provenant du ravitaillement Sud-Américain à répartir entre les personnes de Warméréville qui habitent votre commune, répartition à faire suivant règlement général du Ravitaillement, c'est à dire par têtes. Vous trouverez inclus le détail de l'envoi, vous comprendrez que nous ne pouvons envoyer que ce que nous avons disponible.
2°) Avec les différents sacs de vivres envoyés par la commune vous trouverez d'autres sacs, paniers ou paquets de vivres ou de vêtements adressés à leurs familles par les habitants restés ici.
Nous comptons sur vous pour vous entendre avec la Kommandantur de votre commune pour les faire parvenir à leurs destinataires dont le nom est clairement indiqué sur chaque colis.
3°) Nous tenons spécialement à vous recommander ceux de nos concitoyens qui se trouveraient dans la misère ou la maladie (…).

Le 3 août 1917, le maire de Noyers accuse réception d'un envoi du 13 juillet :

« Nous avons reçu le 16 juillet votre envoi de 5 sacs de farine poids 247 kg et 5 sacs vêtements d'Amérique. La farine a été distribuée aux 71 personnes de W. à raison de 3k450 par tête.
La vente des vêtements a été faite par MM Page, Binet et Bonhomme. Cette vente produit la somme de 250 f 30 qui m'a été remise ainsi que les 77 f provenant de la vente de votre envoi du 22 mai. »

Une population sous contrôle strict …

« Dans chaque commune, une liste des habitants doit être constamment et exactement tenue à jour. Elle doit contenir, sans exception aucune, toutes les personnes habitant la commune (hommes, femmes, enfants) et indiquer leurs jours de naissance et leur domicile (rue, n° de la maison).(....)
Ces listes devront être présentées immédiatement sur toute réquisition des autorités militaires compétentes .
A toutes les maisons habitées une affiche bien lisible sera fixée à l'extérieur des portes d'entrée, contenant les noms de toutes les personnes habitant la maison . Il faut que ces affiches correspondent exactement avec les listes d'habitants et qu'elles soient signées par le Maire ou son remplaçant . L'affiche doit contenir les nom, prénoms, âge et métier de chaque personne. Elle devra être corrigée ou renouvelée dès qu'un changement quelconque le rendra nécessaire .
Le propriétaire , son remplaçant et avec eux tous les habitants de l'immeuble seront responsables de l'exactitude rigoureuse de ces affiches .
Les militaires allemands ne figureront pas sur les listes et les affiches .
Personne n'a le droit de domicilier ou d'abriter aucune personne venant sans autorisation d'un autre endroit. Tout individu qui aurait connaissance du séjour d'une telle personne est tenu d'en informer sans délai le Maire. Le Maire, à son tour, est tenu d'avertir immédiatement l'autorité militaire la plus proche ou le Commandant d'étape .
Il faut de même annoncer sans délai au Maire toute personne ayant quitté son domicile sans permission. (.....)
Toute personne qui, avec l'autorisation de l'autorité militaire, changerait de lieu de résidence soit temporairement soit définitivement devra se présenter devant le Maire de la commune qu'elle quitte, et dès son arrivée (sans aucun délai) devant celui de la nouvelle commune .
Tout déménagement dans la commun même doit être annoncé pendant les 24 heures '(...)
Quiconque muni d'un laissez-passer de l'autorité allemande se rendra d'un endroit à l'autre sans prendre de nouveau domicile, devra présenter au Commandant de place son laissez-passer au lieu de destination aussi bien que dans toutes les communes traversées en route .
(...) La présentation et sa date seront inscrites sur le dos du laissez-passer . (.. ..)
Toute contravention sera punie d'une peine allant jusqu'à trois mois de prison ou d'une amende allant jusqu'à 1000 marks ou de ces deux peines infligées en même temps à moins que, d'après les lois en vigueur, des peines plus graves n'aient été encourues .
De plus, des représailles pourront être imposées aux communes où une telle contravention s'est produite . »

Le Quartier Général, le 25 août 1915
Le Général en Chef , signé Von EINEM

Directive maladroite dans sa formulation, mais d'une clarté et d'une précision remarquables quant à ses objectifs. Non seulement tout individu est fiché (des états de recensement mentionnent ses nom, prénoms, âge, profession et même sa taille et ses signes particuliers), localisé (des listes sont affichées sur les portes extérieures), mais en plus ses déplacements sont limités et contrôlés presque pas à pas .

Commentaire [d1] :
Commentaire [d2] :
Commentaire [d3] :
Commentaire [d4] :

Les déplacements individuels ne sont possibles qu'avec la permission de l'autorité militaire (laissez-passer) et engagement doit être pris de ne transporter ni denrée ni correspondance (doc. page précédente) .

Les déplacements collectifs ne se font qu'en « colonnes », c'est à dire sur ordre et sous surveillance militaire, selon un horaire, un trajet et par des moyens de transport préalablement définis par les mêmes militaires .
M.Savart témoigne de cette situation :
« *Depuis août 1914 (.. ..) nos populations sont coupées du reste du monde. Plus de moyens de communications, plus de correspondance, (.. ..). Rien, rien d'autre que des Kommandanturs (...), des ordres, des ordonnances, des menaces de mort ou d'emprisonnement, la loi martiale suspendue comme une épée de Damoclès (…) « (in M. Savart – Le bagne de Sedan – BNF).*

COMMUNE DE
NOYERS PONT MAUGIS

Le soussigné Cunisse s'engage a ne transporter aucune denrée interdite ni correspondance d'aucune sorte chaque fois qu'il obtiendra un laisser passer pour lui ou ses enfants

Cunisse

Engagement fait de bonne foi au Mairie de la Commune de Noyers Pont Maugis le 24 juillet 1915

Cunisse

MAIRIE DE NOYERS-PONT-MAUGIS

Prix : 10 Centimes — Charleville, le 2 Août 1915.

GAZETTE DES ARDENNES

ÉDITION ILLUSTRÉE

Un Monument aux Morts Français et Allemands

La hauteur de Noyers, près de Sedan, est un vaste cimetière. Aussi loin que porte le regard, s'étendent les rangées de croix brunes, jusque sur les pentes et dans les jardins même ; elles sont là, silencieuses parmi les coquelicots rouges, ces croix marquées aux couleurs nationales, désignant les tombes des soldats français et allemands qui versèrent à leur sang.

C'est là, sur ces mêmes champs de bataille consacrés en 870, que les Allemands forcèrent le 27 août 1914, le passage de la Meuse.

Et c'est là que vient d'avoir lieu, autour d'un monument érigé par les soins des autorités militaires allemandes en l'honneur des soldats qui trouvèrent là leurs tombes, une fête à laquelle participèrent également les représentants de la population civile.

C'est un simple obélisque en grès de la Meuse, portant sur la croix de fer, la date du 27 août 1914 et l'indication des régiments engagés ; des deux côtés les inscriptions : Pour la Patrie » et « Für uns ».

Le monument a été exécuté par des ouvriers du commandement d'étape de Raucourt, d'après le projet d'un officier de réserve, architecte de profession.

La fête d'inauguration, à laquelle assistaient plusieurs généraux, fut une impressionnante manifestation.

Ensuite le commandant d'étape prononça en français l'allocution suivante :

Messieurs les Maires,

Nous vous avons priés de bien vouloir assister à cette cérémonie où l'autorité militaire allemande inaugure un monument en mémoire des héros allemands et français, tombés au champ d'honneur pour leur Patrie.

Nous attendons et espérons des sentiments chevaleresques de la nation française et des habitants des villes et des villages de ce pays qu'ils respecteront et garderont cette colonne et les tombes des combattants morts glorieusement, sans différence de nation.

Nous nous sommes faits un devoir de respecter ici les soldats de l'ennemi qui ont fait leur devoir, comme les nôtres ont fait le leur.

Partant de ces sentiments, à vous, Monsieur le docteur Bérusier, maire de Raucourt, représentant ici la population du territoire du commandement de l'étape de Raucourt, et en particulier à vous, Monsieur Béguinet, maire de la commune de Noyers-Pont-Maugis-Chaumont, je remets ce monument commémoratif, confiant entièrement dans vos sentiments de noblesse, qu'il sera éternellement bien conservé et honoré !

A cette allocution, le maire de Raucourt, le docteur Bérusier, répondit en ces termes :

Messieurs les généraux, Monsieur le commandant,
Messieurs ,

Au nom des populations françaises de ces territoires, je remercie les hautes autorités allemandes d'avoir associé, dans un commun et pieux hommage, les soldats allemands et les soldats français qui ont succombé ici et d'avoir, en leur honneur, élevé ce monument destiné à perpétuer leur souvenir.

Les uns et les autres ont, en effet, eux aussi fini leurs jours mortels en leur devoir et dans l'obligation de leurs serments, les uns et les autres ont fait « cette fin excellente », qui commande à tous les hommes le religieux respect de tout ce qui peut rappeler la mémoire de leur sacrifice.

Vous avez ainsi voulu proclamer, Messieurs, que la bravoure n'appartient pas exclusivement aux bataillons qui progressent, mais que l'honneur est égal pour tous, même pour ceux qui succombent, dès lors qu'ils ont fait à la patrie un égal abandon de leur sang.

Obélisque de pierre, destiné à résister aux injures du temps : humbles croix de bois, permettant aux soldats de s'endormir, une fois encore, à l'ombre des couleurs pour lesquelles ils ont combattu.

Tout sera respecté !

Nous redirons à nos enfants les épisodes tragiques de la lutte gigantesque et, à nos récits, leur âme s'imprégnera de la vaillance de l'abnégation de soi-même, de toutes les mâles vertus, dont les champs voisins ont vu tant d'héroïques exemples.

En attendant le jour béni de la réconciliation prochaine des nations, je salue tous les braves qui ont payé ici de leur vie l'obéissance à leur devoir, et qui vont y dormir désormais leur dernier sommeil, comme enveloppés côte à côte, d'un même linceul d'immortelle espérance, de gloire et d'honneur !

Après ces discours, tandis que la musique militaire jouait, une grande couronne aux couleurs allemandes et une autre de bleuets furent déposées par le corps de réserve et le commandant de l'étape. Vinrent ensuite deux fillettes du village, Marguerite et Marcelle, qui déposèrent des croix en fleurs bleues, blanches et rouges.

C'est ainsi que fut célébrée, de façon simple et digne cette fête en l'honneur des soldats français et des soldats allemands qui dorment autour du monument de Noyers.

Une propagande mensongère …

Pour parachever le tout, le seul journal disponible est « *La*

« Voici juste un an que l'immense guerre ensanglante l'Europe. Malgré la supériorité numérique de son ennemi, le peuple allemand et ses fidèles alliés austro-hongrois entrent en vainqueurs dans la deuxième année de guerre.
(..)nous ne reviendrons pas sur cette année sanglante pour relever les injures et les calomnies répandues à flots par les personnes et même par les gouvernements alliés sur l'honneur du peuple allemand et de ses armées. »

Gazette des Ardennes »[1] - que certains appelleront « la vipère » ou encore « La gazette des menteurs », journal de propagande allemand qui publie surtout les communiqués du Quartier Général , quelques lettres de « Français » ne tarissant pas d'éloges sur l'occupant et autres articles mensongers. L'extrait ci-contre de l'éditorial du 2 août 1915 ne laisse aucun doute à ce sujet .
Pour sa part, « Le Monde Illustré » du 20/08/1922 confirme cette analyse :

> *« C'est l'œuvre écrite du terrorisme allemand en pays occupés. Elle apparaît comme la plus cruelle épreuve d'oppression morale imposée par l'ennemi aux malheureuses populations françaises des régions envahies, dans le but d'affaiblir les forces de résistance, de corrompre le patriotisme tout en justifiant les crimes de l'Allemagne . »*

L'inauguration en grandes pompes du *« monument aux morts français et allemands »* (extraits de *« La Gazette »)* à laquelle les maires de Raucourt – siège de la Kommandantur - et de Noyers-Pont-Maugis « *furent priés de bien vouloir assister »* est un exemple parmi d'autres de cette propagande grossière : voyez notre esprit « *chevaleresque »*, ce sont nos ennemis les barbares…Le maire de Raucourt, à travers sa réponse, paraît s'être laissé abuser : le respect dû aux morts, fussent-ils ennemis, est un sentiment honorable. La population, quant à elle, fut sourde aux exhortations du « Commandant d'étape de Raucourt » et le monument, loin « *d'être éternellement bien conservé et honoré »*, ne survécut pas au départ des troupes allemandes comme si on avait voulu faire disparaître à jamais toute trace de l'ennemi abhorré…

Des enfants privés d'école …

La situation n'est pas plus brillante pour les enfants soumis à l'obligation scolaire . En effet, l'instituteur de Pont-Maugis, Octave Lefèvre, est mobilisé, celui de Noyers, M. Bonnefoy, est parti en France non occupée le 25 août 1914 et l'institutrice de Chaumont, Mme Fay, est partie à Sedan le 1er août 1914. Aucun d'entre eux n'a été remplacé et qui plus est les locaux scolaires de Pont-Maugis sont occupés par les troupes ennemies .
Un document daté du 15/02/1917 mentionne que *« à Pont-Maugis et Noyers, le service scolaire a été assuré par deux jeunes filles (ouvrières de filature NDLR) , mais n'ayant aucune instruction primaire, ce serait plutôt de la garderie. »*
Par la suite, un jeune séminariste, évacué de Warmériville, s'occupera des enfants de Pont-Maugis .
C'est donc peu de dire que ces enfants ont été sacrifiés, car privés d'instruction pendant environ quatre ans et demi . En effet, l'école ne put rouvrir ses portes immédiatement après l'armistice, suite au manque d'enseignants et parce que les locaux avaient subi de sévères dégradations et destructions .

La pratique religieuse limitée …

Même la vie cultuelle connut des restrictions . Si, à Pont-Maugis, l'Abbé Chayot de Wadelincourt put célébrer la messe chaque dimanche à « *9h½ allemand »*, à Noyers, l'Abbé Jacques de Thelonne ne célébra aucun service et seulement 3 dimanches sur 4 à Chaumont .

Le travail forcé…

Grâce aux états régulièrement fournis par le Maire à la Kommandantur d'étape de Raucourt, les autorités d'occupation avaient le compte exact des disponibilités en main-d'œuvre, tant féminine que masculine, aussi bien chez les « natifs » que chez les évacués d'Ardeuil, Warmériville et autres lieux.

[1] Ce journal peut être consulté à la Médiathèque de Sedan.

Théoriquement, selon M. Savart, les règles édictées par les Allemands furent les suivantes :
« Furent astreints au travail obligatoire les hommes entre 14 et 18 ans et au-delà de 55 ans – sauf les invalides - les femmes entre 15 et 50 ans - sauf les mères de famille. Cette main-d'œuvre, astreinte à des appels journaliers, se voyait chaque jour distribuer les tâches à accomplir suivant les saisons, tâches allant du ramassage des orties (lin ersatz) aux travaux des champs, etc…
Quant aux hommes de 15 à 55 ans, ils furent, après recensement, envoyés dans des « colonnes » de travailleurs aux endroits où la main-d'œuvre était nécessaire. »

Cette comptabilité de la main-d'œuvre n'épargnait personne et prenait parfois un tour macabre puisque dans les listes de modification de population établies le 7 de chaque mois, on se devait de préciser si les personnes décédées amputaient ou non le capital de main-d'œuvre.

« Changement dans la population »
1/05/1917
« Décédés :
1 femme non capable de travailler
1 homme non capable de travailler «

« Arrivés à Pont-Maugis de Boult/Suippe le19/04/1917
- Hommes de 17/48 ans : 5
 autres capables de travailler : 1
 non capables :1
- Femmes non capables de travailler : 13
 capables : 4
- Enfants : 11 «

De même, quand des évacués arrivaient, il fallait en dresser la liste par âges et par sexes en mentionnant chaque fois le nombre de « capables de travailler ».
On ne sait combien de nos concitoyens partirent en « colonne » - les intéressés, appartenant à la tranche des 17-50 ans, étaient souvent « accueillis dans des camps entourés de barbelés et surveillés militairement » - mais on sait par contre que deux d'entre eux – deux jeunes gens- moururent dans cette situation .

Sur place, le travail obligatoire « demandé par le Maire sur ordre des Allemands » a été des plus variés, les femmes étant souvent requises pour certains travaux des champs . Pour les hommes, cela allait des travaux de réparation de la voie ferrée, du pont de Bazeilles, des routes et chemins au travail de manutention et de chargement/déchargement de trains en gare de Sedan, au rebouchage de tranchées, aux travaux de battage, etc…
Le 10/02/1916, on dénombrait 12 hommes au pont de Bazeilles, 4 à la gare de Sedan et 3 au cassage de pierres .

« Travail pour les Allemands commandé par le Maire journées non payées »

- *Terrassement sur la route 6j 12/1914*
- *Rempierrement de la route 3j 01/1915*
- *Travail sur la voie 4j 01/1915*
- *Reboucher les tranchées 3j 05/1915*
- *Silos de betteraves 3j 05/1915*
- *Nettoyage fumier à l'usine 8j 02/1915*
- *Battage de blé 2j 02/1915*
- *Ramassage effets militaires 2j 02/1915*
- *Travail à la gare de Sedan 5j 10/1918*

Signé : Constant Erasme

<u>20/08 au 10/09/1914 :</u> enterrement de morts 1122 francs

<u>20 au 23/02/1915</u> : relevage de tombes sur le champ de bataille 52,50 francs

<u>20/08 au 10/09/1914</u> : travaux sur la voix de chemin de fer 1200 francs

Les délibérations de la Commission Administrative en date des

24 septembre et 18 octobre 1914 mentionnant que la journée de travail pour l'enterrement des morts et les travaux sur la ligne de chemin de fer était fixée à 3 francs, il apparaît donc que , pour ces seules périodes (tableau ci-contre) ce sont approximativement 800 journées-hommes qui ont été nécessaires, ce qui , compte tenu que le dimanche n'était sans doute pas ouvré, correspond à une moyenne de 20 travailleurs/jour .

Les seuls dispensés étaient les malades et les employés de la mairie, le maire ayant la responsabilité de distinguer les malades et de les signaler sur ses états .
Les « évacués », au sort particulièrement douloureux, ne bénéficiaient d'aucune indulgence comme en témoigne le document ci-dessous :
« *Ordre communiqué le 9 avril 1917 par le « Pferde depot » de Pont-Maugis : les émigrés de Warméville dont les noms suivent sont désignés pour aller à Tannay . Le départ aura lieu le 10 avril à 10 1/2 heures allemand avec trois voitures de la colonne 291 de Thelonne pour être à Raucourt à 12h1/2.*
L'ordre est signé : Pokorny, Hauptmann auprès de la Kommandantur de Raucourt . »

On ne se déplaçait pas pour le plaisir, mais pour des tâches rudes . C'est ce que l'on peut induire à la lecture d'une demande de dispense d'un homme de 53 ans : « *A demandé à rester comme n'étant pas capable de faire de gros travaux. Demande acceptée.* »
Ces travaux étaient théoriquement rémunérés. En théorie seulement et nombreux furent les requis qui demandèrent réparation après l'armistice.

Ancestrami

Etp. Kommandantur Raucourt, am 26.7.1916

Gutschein Nr. 28.

die Gemeinde St. Mangis-Noyers-Chaumont

hat der heutigen Fourierausgabe ohne Bezahlung geliefert:

30 Kühe.

30 vaches

Gesamtschätzungswert: 12.000 M. (zwölftausend Mark)

J. V.

Hauptmann

A 2 3 Kühe und 27 Kälber

von der Gemeinde Chaumont

für die 3 Armee requiriert

3 vaches et 7 veaux

Raucourt, 20.12.16

Collecte/

Landst. fant. Batl.
Aueroach (XIX/19
1. Kompagnie.

19. Aug. 1916

Gutschein über

mobilier

3 Pferde
1 Fuhrwagen
4 Zweiräder
2 Sprengwagen
2 Fahrräder

1 Leiterwagen
1 kleiner Ofen
3 Bürsten
1 Kleiderbürste

Hauptmann u. Komp.-Führer

mob. Etappen-Kommandantur 2
(aufgestellt vom XIX. A. K.)
Etappen-Inspektion 3

RAUCOURT

Raucourt, den 10. 12. 1915.

Gutschein

16

Von der Gemeinde St. Mangis-Chaumont

7 Stück Fohlen erhalten.

— Noyers —

Lfd. Nr.	Name des Besitzers	Alter	Geschlecht	Farbe u. Abzeichen	Taxpreis M	Pf	Bemerkungen
1.	Leclerc, Célestin	2	Stck.	Rotfuchs	600	—	Leclerc Célestin
2.	" "	2	"	Rappe, Stern	600	—	d.
3.	Thiel, Jos.	1½	Abel.	Fuchs, Stern	500	—	Thiel
4.	Tissot, Aloise	1½	"	Rappe, Stern	500	—	Tissot
5.	Leclerc, Célestin	3	Stck.	Fuchs, Stern, Schnippe	500	—	Leclerc Célestin
6	" "	1½	Abel.	Rotfuchs, Stern	500	—	Leclerc Célestin
7.	" "	1½	Stck.	Rotfuchs	500	—	d.

Übernahme ist hiermit bestätigt

Mayer

Bürgermeister d. Kommune

7 poulains

Des réquisitions qui sont en fait un pillage systématique …

Outre la main d'œuvre, les réquisitions ont touché tous les domaines. S'apparentant à un pillage systématique, elles ont pénalisé gravement une population déjà fortement précarisée.

Quelques exemples, fournis par les bons de réquisition émanant de ou transmis par la Kommandantur d'étape de Raucourt, en portent témoignage.

D'abord les produits agricoles : en janvier 1915, ce ne sont pas moins de 9300 kg de pommes de terre ainsi que des légumes qui ont dû être livrés à l'hôpital militaire (Kriegslazarett) de Sedan. En janvier, donc cela signifie qu'il a fallu puiser dans les stocks et vivre dans la pénurie jusqu'à la récolte suivante. Il en a été de même pour le fourrage et les céréales : un bon de réquisition daté du 15 juin 1915 fait état de 6750 kg de blé, 7280 kg de seigle et 216 234 kg de foin. Passe encore pour le foin, la fenaison ayant eu lieu récemment; mais pour les céréales, les stocks durent être sérieusement amputés.

Le bétail subit également de sévères ponctions. Ainsi le 20 décembre 1914, Chaumont est taxé de 23 vaches et 27 veaux pour la 3ème armée. Le 10 décembre 1915, la commune doit procurer 7 poulains à l'occupant et 30 vaches le 26 mai 1917.

Le matériel n'échappait pas à ces ponctions: le 20 janvier 1917, 9 centrifugeuses sont enlevées. C'est dire qu'il devait en rester très peu après cela dans la commune.

Les bicyclettes étaient aussi très recherchées par les Allemands. Le 28 novembre 1914, par exemple, le Maire a dû trouver 2 bicyclettes «pour les besoins de la compagnie ».

On n'hésitait pas non plus à réquisitionner literie et mobilier, vraisemblablement pour améliorer le confort des logements d'officiers. Après ces razzias, on se demande ce qui pouvait rester chez l'habitant. Pour ne citer qu'un exemple, le 19 août 1915, on a enlevé chez Mme Ronnet : 3 tables, 8 matelas, 4 chaises, 2 armoires, 2 bancs, 1 échelle, 3 corbeilles et 1 porte-manteau…

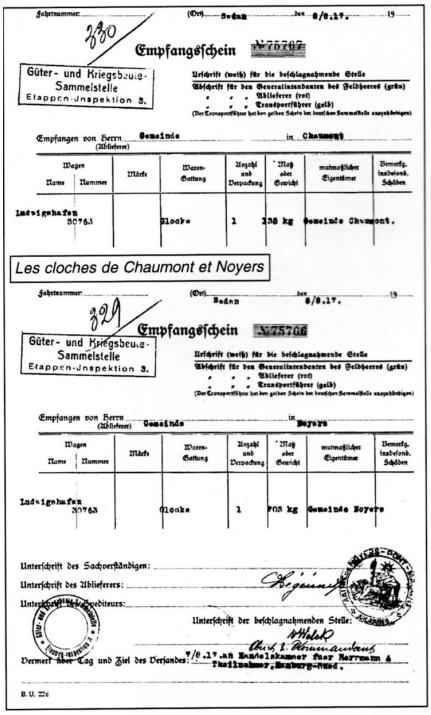
Ce qui se passa en 1917 ne manque pas d'intérêt . Confrontée à une situation économique grave en même temps qu'à la nécessité de soutenir un effort de guerre de plus en plus lourd, l'Allemagne va organiser une véritable rafle de tout ce qui peut être encore récupérable. Le 10 juillet 1917, un ordre est transmis au maire qui doit fournir sans délai un état faisant apparaître « tous les objets estimés comme besoins de guerre par l'autorité allemande » de même que l'inventaire des ateliers existants, des chariots et charrettes, harnachements, surfaces cultivées par les particuliers ainsi que la nature de l'emblavement, etc… On trouve pêle-mêle dans cet état, 15 kg de déchets de cuir, 15 kg de déchets de laine, 300 kg de chiffons, 13 kg de « fers à cheval français », 4 caisses, 63 tonneaux, etc… On apprend aussi que « l'atelier de mécanique de la filature Lemaire et Dillies est occupée par l'armée depuis le début ainsi que l'atelier de menuiserie » et que 240 m2 sont ensemencés en seigle et 1100/1200 en blé par des habitants ». Des habitants qui n'allaient plus avoir que les yeux pour pleurer.

Les réquisitions pour les besoins de l'industrie de guerre avaient débuté en 1915, mais plus le temps passait plus exigeant était l'occupant.

C'est ainsi que tous les noyers de la commune furent progressivement abattus à partir du 3 février 1915. Ce jour-là ce sont plus de 11 mètres cubes de ce précieux bois qui prirent la direction de la Ruhr (Essen).

Tout ce qui était cuivre et zinc était aussi récupéré. Le 30 janvier 1918, 29 kg de ces métaux partent pour Magdebourg.

La population fut très affectée par l'enlèvement des cloches à Noyers (703 kg) et Chaumont (135 kg) le 8 août 1917, expédiées à Ludwighsafen.. C'était la disparition d'un des derniers symboles de paix et cela rendait encore plus moroses nos concitoyens dont la vie était rythmée par les sonneries de ces cloches.



Empfangsschein № 75767

Güter- und Kriegsbeute-Sammelstelle Etappen-Inspektion 3.

Empfangen von Herrn Gemeinde (Ablieferer) in Chaumont

Wagen Name	Wagen Nummer	Marke	Waren-Gattung	Anzahl und Verpackung	Maß oder Gewicht	mutmaßlicher Eigentümer	Bemerkg. insbesond. Schäden
Ludwigshafen	30763		Glocke	1	138 kg	Gemeinde Chaumont.	

Les cloches de Chaumont et Noyers

Empfangsschein № 75766

Güter- und Kriegsbeute-Sammelstelle Etappen-Inspektion 3.

Empfangen von Herrn Gemeinde (Ablieferer) in Noyers

Wagen Name	Wagen Nummer	Marke	Waren-Gattung	Anzahl und Verpackung	Maß oder Gewicht	mutmaßlicher Eigentümer	Bemerkg. insbesond. Schäden
Ludwigshafen	30763		Glocke	1	705 kg	Gemeinde Noyers	

Unterschrift des Sachverständigen:
Unterschrift des Ablieferers:
Unterschrift des Empfängers:
Unterschrift der beschlagnahmenden Stelle:
Vermerk über Tag und Ziel des Versandes: 7/8.17. an Handelskammer Metz Herrenm. 4 Teilnehmer, Bamberg-Land.

Les réquisitions

59. Gutschein
Gegenstand für den Empfang.
Ausstellung 1/XIII. in Sedan
5000 - fünftausend - kg
Kartoffeln
von der Gemeinde Pont Maugis sofort geliefert werden.
Sedan, den 14. 1. 1915
Kapitän Stabsarzt d. Res.

Requisitionsschein
59/ Lief. von der Gemeinde Pont Maugis. Chaumont - Noyers
10. Tonnen Kartoffeln
(500 kg.)
wofür keine Lagerung erfolgte, weil sie sofort weiter befördert wurden.
O. U. Sedan, den 5. Januar 1915.
Genehmigt 6.1.15.
Ob. Kommandantur
Rauscher
Oberleutn. u. Platzoffizier
Albrecht
Hauptmann u. Etat. Kommandant

ETAT DES LIEUX AU LENDEMAIN DE L'ARMISTICE

ETAT DE LA POPULATION AU 30 OCTOBRE 1918

Section	Hommes				Femmes			Total
XXXXX	- 11ans	11 à 16	17 à 50	+ 50	- 11	11 à 17	+ 17	**XXX**
Pont -Maugis	27	10	5	31	39	9	131	252
Noyers	7	0	2	3	6	2	13	33
Chaumont	5	3	1	8	4	2	24	47
Totaux	39	13	**8**	42	49	13	168	332

Ce tableau, qui fait le point sur la répartition par âges et par sexes à quelques jours de l'armistice, met en évidence de façon éclatante, pour la tranche des plus de 17 ans, le déséquilibre hommes/femmes .
50 hommes pour 168 femmes. Pour la tranche des 17/50 ans de sexe masculin (8 au total) l'explication est simple : nombre d'entre eux sont mobilisés depuis plus de 4 ans, d'autres ont été requis pour le travail obligatoire et sont « partis en colonnes » et, enfin, 28 autres sont « partis le 24 octobre comme prisonniers de guerre à Haraucourt » . Les 8 restants sont soit employés à la mairie pour le service du ravitaillement soit malades.

Les pertes civiles…

Les pertes civiles et les destructions importantes – Noyers-Pont-Maugis eut le triste privilège, avec Donchery, de figurer aux premiers rangs des communes sinistrées du Sedanais - ont eu lieu essentiellement au début de l'invasion lors de la bataille de la Marfée (25,26,27 août 1914) et dans les jours qui précédèrent l'armistice du 11 novembre 1918.
Les pièces figurant aux archives de la commune montrent les incertitudes concernant les morts civils victimes de la guerre.
Un premier document non daté précise : « *3 civils furent tués en août 1914, 1 en mai 1918, 5 trouvèrent la mort dans le bombardement du 8 novembre 1918.* » Soit un total de 9.
Un autre document daté du 8 mai 1920 en mentionne 11 : « *6 tués par le bombardement, 2 à coups de fusil, 1 disparu, 2 morts en colonne.* »

Officiellement, on déplore 14 victimes dont les noms figurent sur une plaque scellée sur le monument érigé à Noyers en 1923. En particulier, on peut lire sur cette plaque : « *famille Le Rouzic* », sans plus de détails. Précisons qu'il s'agit de Hyacinthe Le Rouzic, originaire des Côtes d'Armor, de son épouse née Henriette Dardard, native de Noyers et de leur fils Georges, âgé de 4 ans.
La première victime fut Théophile Noblet[2] , âgé de 74 ans, cultivateur.
« *Le 25 août 1914, son corps a été trouvé devant l'église frappé par un obus.* » L'acte de décès a été dressé le 15 septembre 1914, «*aucune déclaration n'ayant pu être faite dans les délais voulus, par suite de la fuite des habitants et de la désorganisation des pouvoirs publics* ».

[2] Son fils, Jules Noblet, alors réfugié en France non occupée, sera maire de la commune de 1919 à 1944.

La seconde fut Pierre Nicolas Leclers, 71 ans, cultivateur, le 27 août 1914, " *son corps a été trouvé chez lui le front percé d'une balle. »*
Quant aux 5 victimes du bombardement du 8 novembre 1918 (Marie-Catherine Emond-Courtois, Godfrin Hyacinthe et la famille Le Rouzic) elles sont mortes de manière identique : les corps ont été retrouvés les 14 et 15 novembre, soit une semaine après, chaque fois «*dans une cave située à Noyers et écroulée du fait du bombardement de ce village par les Allemands ».*

Quant aux incertitudes relatives au nombre des morts, elles n'ont rien de surprenant dans la mesure où, en particulier, il y eut un certain nombre de disparus sur le sort desquels on pouvait continuer à s'interroger.
Par exemple, Madame B. demeurant à Pont-Maugis en 1919, précédemment domiciliée à Wadelincourt, a interrogé le Préfet pour savoir ce qu'il advenait de son mari, « présumé être fusillé par les Allemands ». La Brigade de gendarmerie de Sedan, chargée de l'enquête rend compte des témoignages suivants :

- « Monsieur S.,âgé de 65 ans, cultivateur à Wadelincourt : *le 27 août 1914* (au plus fort de la bataille *NDLR) vers 15 heures, B. se trouvait avec d'autres personnes dans la maison du garde-barrière au passage à niveau de Wadelincourt. Comme ce dernier avait revêtu un képi et une veste abandonnés par les soldats français, les Allemands l'ayant découvert l'ont emmené et conduit dans la prairie à proximité du pont de Bouillon, territoire de Wadelincourt. A cet endroit, il est à présumer qu'il a été fusillé avec d'autres hommes, car les Allemads s'en sont vantés quelques jours après. Malgré tout aucune trace de tombe ou de terre fraîchement remuée n'a été remarquée à cet endroit, ou dans les environs où je passais fréquemment. »*
- « Monsieur P., 68 ans, journalier… : *Lors de l'occupation allemande, j'ai été réquisitionné à l'effet d'enterrer les quelques soldats tués lors de l'invasion allemande. J'ai parcouru tout le territoire de la commune et n'ai inhumé aucun civil, particulièrement B. que je connaissais. J'ai vu enlever B. et par la suite ai appris qu'il avait été fusillé par les Allemands, car ces derniers s'en étaient vantés(…) »*

Et les gendarmes de conclure :

Malgré les recherches auxquelles nous nous sommes livrés, nous n'avons pu recueillir d'autres renseignements sur la disparition de B. »

Noyers : un champ de ruines …

Comme on a pu le constater à propos des victimes civiles, Noyers eut à subir les conséquences de deux bombardements meurtriers et destructeurs.
Deux témoignages anonymes fournissent un aperçu de la situation :

« (en août 1914) toutes les maisons de Noyers furent atteintes et 11 d'entre elles furent incendiées par les obus ou par la main des Boches. Chaumont a relativement peu souffert de quelques obus, toitures brisées, murailles trouées » (Anonyme – non daté).	«(.) un bombardement de trois jours, les 25, 26 et 27 août 1914, au cours duquel toutes les maisons ont été plus ou moins atteintes. 24 incendiées ou démolies totalement ou en partie et une à Chaumont (..). En 1918 (8 et 9/11)… 2 autres maisons ont été atteintes. » (Anonyme – 8 mai 1920)

Après l'armistice, les autorités militaires françaises ont demandé aux services municipaux de leur adresser un état des lieux en vue «d'une reconstruction légère des localités », en clair, en

vue d'un rafistolage provisoire. Charles Béguinet, faisant fonction de Maire, a dressé le constat suivant en date du 12 décembre 1918 :

- *Noyers : presque tous les immeubles ont souffert des bombardements de 1914 et 1918.*
- *Chaumont : 52 maisons endommagées par les bombardements et les troupes allemandes.*
- *Saint- Quentin : ferme abandonnée depuis 4 ans, en état de délabrement.*

Mais ce sont certainement les reproductions de cartes postales qui donnent la vision la plus éloquente de la situation : Noyers est un champ de ruines.





Pont-Maugis est la proie des flammes …

Autant Pont-Maugis fut épargné par les bombardements des 25,26 et 27 août 1914, autant les obus des Allemands battant en retraite, particulièrement au cours des bombardements des 8 et 9 novembre 1918, la touchèrent de plein fouet.

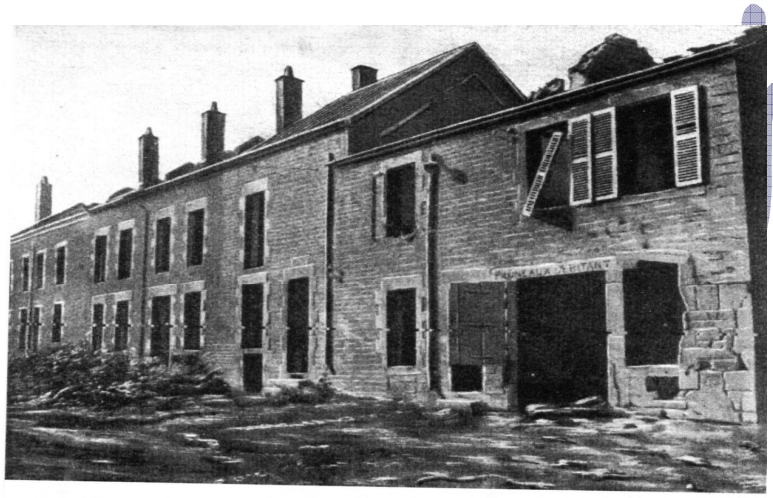
Toutes les maisons de la rue du Commerce et de la rue de l'Harmonie furent détruites par l'incendie, ainsi que l'Orphelinat.

« Nombre de maisons en partie démolies ou endommagées :

- *1 orphelinat de 100 lits détruit par le feu .*
- *32 maisons ouvrières idem*
- *Tous les immeubles ont plus ou moins souffert du bombardement*
- *Gros dégâts à l'usine. »*

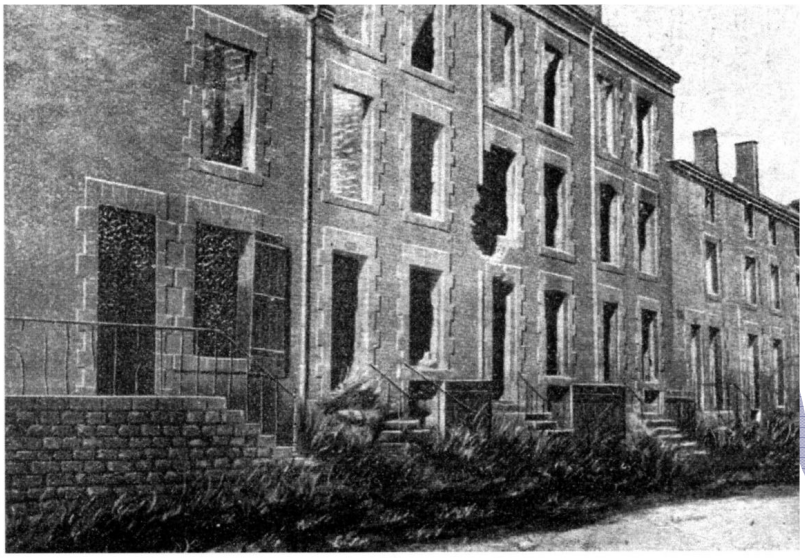
(rapport du Maire en date du 12/12/1918)

Les bâtiments de la filature subirent des dégâts important, en particulier le bâtiment qui longeait la route en direction de Remilly complètement dévasté par le feu. Sur le plan de la page précédente, dressé le 4 décembre 1918 par le capitaine Guillaumain en vue de faire l'inventaire des cantonnements possibles, deux grands espaces blancs (entre l'église et le n° 49, entre les n° 33 et 104) correspondent aux édifices détruits, donc inutilisables pour le cantonnement.
Sans compter que dans les maisons non détruites, il n'y avait plus de fenêtres, voire même de portes et que de nombreuses toitures étaient béantes.
Là encore, les reproductions de cartes postales rendent bien compte de la situation :



La rue de l'Harmonie également incendiée en 1918.





La rue du Commerce

Les bâtiments communaux ont subi des dégâts considérables tant à Noyers qu'à Pont-Maugis

A Noyers, la mairie-école est partiellement dévastée depuis août 1914 et, en attendant reconstruction et réparations, des solutions de fortune doivent être trouvées.

« La mairie et l'école démolies sont remplacées la première par une chambre aux parois dénudées, au plafond percé et dont le toit laisse passer l'eau de pluie, la seconde par un baraquement . »
(doc. Anonyme – non daté)

A Noyers encore, l'église a été durement touchée, ce qui explique vraisemblablement qu'aucun office n'y a été célébré pendant les années noires de l'occupation.
M. P. Godart, architecte à Sedan a établi en 1920 *«l'état descriptif et détaillé des biens endommagés ou détruits, dommages causés par le bombardement et l'occupation allemande »*. Le devis s'élevait à 80 062,39 francs – somme considérable pour l'époque et qui permet de mieux saisir encore l'ampleur des dégâts - et incluait la valeur estimée de «la cloche et des biens meubles » perdus, pillés ou détruits. A noter que la cloche pesait 703 kg selon les Allemands qui l'avaient enlevée, «environ 1000 kg » selon le Curé et qu'elle fut remplacée par une «cloche en bronze de 353 kg ».

« - façade nord : démolition et reconstruction de cette façade dans la longueur de la nef.
- démolition du mur du fond de la Chapelle St Joseph ébranlé par le déplacement d'air
- tous les enduits et plafonds inutilisables.
- la couverture criblée de projectiles est à refaire complètement. (..) etc… »

Des problèmes scolaires lourds …

Très rapidement, les chefs militaires installés à Pont-Maugis se préoccupent du problème des écoles.

Si à Noyers, à l'école détruite en 1914 (en réalité, c'est la mairie-école qui a été sinistrée), on a pu substituer un baraquement en bon état et si à Chaumont le bâtiment est intact, il n'en va pas de même à Pont-Maugis où l'occupation des locaux par la troupe allemande ainsi que les bombardements de novembre 1918 ont créé une situation difficile, alors qu'une quarantaine d'enfants sont en âge d'être scolarisés.

« Les Allemands ont occupé cet immeuble pendant une grande partie de la guerre et y ont causé de nombreuses dégradations…
De plus le village ayant été violemment bombardé durant les quelques jours de combat précédant l'armistice , l'école a beaucoup souffert, un obus a frappé la façade et en éclatant a produit une forte brèche dans la partie supérieure de la façade à droite, la charpente a été ébranlée (..) . nombreux trous dans les murs de clôture et le pignon (..)Le toit du pan devra être refait à neuf (..)La façade de droite du bâtiment des classes a été frappée par un obus qui a causé une forte brèche dans la maçonnerie (..) Les Allemands ont démonté la façade en brique du petit bâtiment dans la cour de l'instituteur et percé le mur de clôture pour y installer une mitrailleuse. »

(Etat détaillé des dommages de guerre – Quinet Architecte à Sedan – 15 :12 :1920)

Si l'on ajoute qu'il n'y avait plus de matériel scolaire dans aucune des trois écoles, que le mobilier scolaire de Pont-Maugis manquait et qu'il n'y avait aucun instituteur titulaire sur place, on ne fera que souligner une situation plutôt alarmante.

Les voies de communication sont dans un état lamentable …

E T A T des Travaux d'intérêt local à effectuer dans les Communes de NOYERS-PONT-MAUGIS & CHAUMONT.

-:-:-:

*« - Il existe une grosse quantité de fumier à la sortie sud de Pont-Maugis (*tout n'était pas perdu ! *NDLR). Suffisant pour la culture au hameau de Pont-Maugis.*
- 1 cheval et 4 chèvres. »

Pour mémoire et pour mieux mesurer l'ampleur des dégâts, le nombre total de chevaux recensés dans la commune en 1913 était de 86, dont 20 « reconnus aptes au service de l'armée. »…

De nombreuses tombes militaires dispersées …

« Des tombes militaires se trouvent un peu partout sur le territoire de la commune surtout sur le plateau à proximité du bois de la Marfée et sur le territoire de Noyers et de l'écart de Chaumont »

Du matériel abandonné par l'ennemi…

« Environ 150 voitures à 2 et 4 roues en plus ou moins mauvais état et 4000 fers à chevaux dans l'usine de Pont-Maugis.
1 lot d'obus près de la gare et1 sur la place de la poste. »

LE LENT RETOUR VERS LA NORMALE

Le lent retour vers une vie normale …

On imagine bien, dans de telles conditions, qu'il faudra du temps avant que la vie reprenne son cours normal dans la commune. Tout était à faire : les réparations et reconstructions, les aides d'urgences et le ravitaillement, la remise en route de l'économie (agriculture et filature), la réorganisation de la vie administrative, le retour des réfugiés, etc…

La réorganisation administrative …

Le 27 novembre 1918, deux semaines après l'armistice, un Préfet est installé. Dans une proclamation qui ne manque pas d'emphase, il s'adresse aux sous-préfets et maires du département :
« *(..) Ensemble nous travaillerons à faire renaître de ses ruines le département, et d'abord nous assurerons le ravitaillement des populations, ainsi que leur logement partout où l'Allemand barbare a accompli son œuvre de destruction (..) . »*
Puis dans une circulaire publiée dans le «*Recueil des Actes Administratifs – n°1 de 1919* », il invite les collectivités locales à régulariser la situation :
« *J'invite (..) formellement les commissions municipales qui ont été formées depuis 1914 et dont quelques-unes ont fonctionné jusqu'à présent à remettre la gestion des affaires communales au maire régulièrement élu par le conseil municipal, à son défaut à l'adjoint ou à un conseiller pris dans l'ordre du tableau . »*

Conformément à ces instructions, «Le Conseil élu en 1912 »se réunit le 26 janvier 1919 : 4 conseillers seulement sont de retour. C'est sans doute la raison pour laquelle la situation provisoire est reconduite : Charles Béguinet, jusqu'à nouvel ordre, se voit confier

« (..) se sont réunis les membres présents dans la commune du Conseil Municipal élu en 1912, sous la présidence de Monsieur Charles Béguinet faisant fonction de Maire depuis septembre 1914.
Etaient présents : MM. Léon Tobie, Pierre Tobie, Jules Noblet. Absent sans motif : Eugène Lefebre.
Monsieur Béguinet(…), en l'absence du Maire élu, M. Taffin, demande à M. Léon Tobie, premier conseiller élu, de bien vouloir prendre en mains l'administration communale avec l'assistance des conseillers présents. Sur le refus de M. Léon Tobie et sur l'avis des autres conseillers présents, le Conseil décide à l'unanimité de confier de nouveau jusqu'à nouvel ordre les fonctions de Maire à M. Ch. Béguinet qui les a remplies pendant toute la guerre avec tout le zèle et le tact voulus.(…) . »

à nouveau la charge de maire faisant fonction. Il faudra attendre le 12 décembre 1919 pour que soit élu le nouveau maire en la personne de Jules Noblet.

L'armée apporte son concours …

L'hiver approche et dans l'ordre des urgences il convient de prendre en considération la nécessité de rendre habitables – sinon confortables – les maisons et immeubles passablement détériorées. Il ne s'agit pas encore de reconstruction et, par exemple, les maisons incendiées à Pont-Maugis (Orphelinat, rue de l'Harmonie et rue du Commerce) sont hors du champ des préoccupations immédiates des autorités.
C'est l'armée qui va prendre en charge l'essentiel des travaux provisoires

Le 9 décembre 1918, le Général Hulot, commandant la zone territoriale de Sedan, écrit au Maire de Noyers-Pont-Maugis :
« *(…) Les troupes placées sous mes ordres seront appelées à stationner dans toute l'étendue de la zone de Sedan, en vue de prêter leur concours aux municipalités pour leur faciliter la reprise de la vie normale ;*
Afin de me permettre d'établir l'ordre d'urgence des travaux à entreprendre, je vous prie de me faire savoir pour le 13 décembre au plus tard les travaux d'intérêt local qui seraient à effectuer dans votre commune (…)
Il va sans dire que l'aide de troupes n'est pas destinée à remplacer la main-d'œuvre civile, les travaux à faire étant nombreux et la zone de Sedan étendue. Il est à prévoir d'ailleurs qu'un certain temps s'écoulera avant que la troupe ait occupé successivement toute la zone . »

L'hébergement des troupes implique que soient recensées toutes les possibilités d'accueil. C'est la tâche qu'accomplit le capitaine Guillaumain commandant du 3èmè bataillon du 102èmè RI. L'état du cantonnement qu'il établit le 4 décembre 1918 peut se résumer ainsi :

officiers	troupe	chevaux	couchettes	paillasses	poêles	tables	bancs
41	**1369**	**1365**	**374**	**428**	**60**	**73**	**36**

Ce qui est notable pour Pont-Maugis, c'est que la presque totalité des places pour l'hébergement des hommes et des chevaux ainsi que le matériel sont localisés dans les seuls bâtiments de l'usine. Sans doute se contentait-on de prendre la place laissée libre par les Allemands … Par contre, tant au «Maroc » qu'à la «Cité », si quelques hommes pouvaient être logés, c'était dans des locaux nus : nulle trace de la moindre paillasse disponible.
Un second état, daté du 30 janvier 1919 (ci-dessous) indique des disponibilités réduites approximativement de moitié ; mais apparaissent 800 PG (prisonniers de guerre) dont l'hébergement est prévu à l'usine. Sans doute prévoit-on de les faire dormir sur de la paille, car le nombre de paillasses alors comptabilisées est loin d'être suffisant. Le fait que, dans l'état de cantonnement, ils figurent après les chevaux tendrait à confirmer cette hypothèse.

30 Janvier 1919

Commune de Moyers-Pont-Maugis

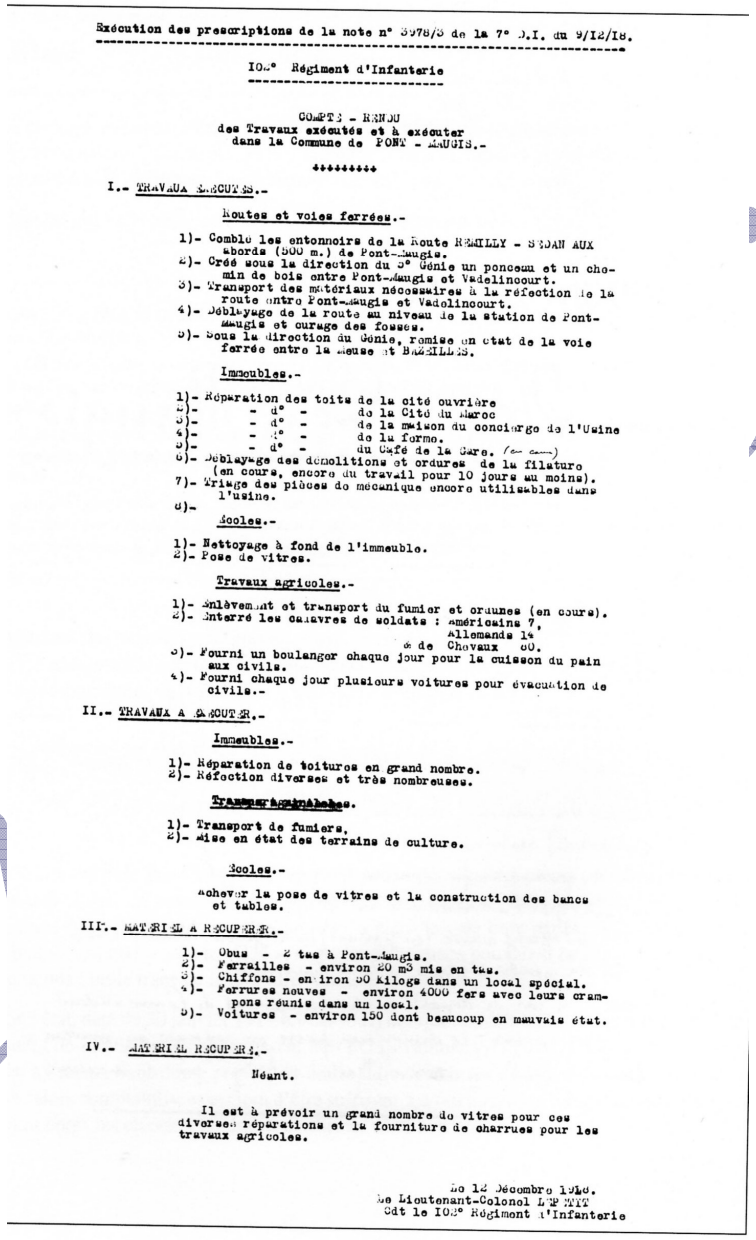
	Officiers	Troupe	Chevaux	PG
Pont Maugis ..	10	440	331	800
Moyers ..	8	185	158	
Chaumont ..	6	167	178	
	24	792	667	800

Dès l'arrivée (ou au départ) d'une troupe qui doit (ou vient de) stationner plus de 48 heures, l'Officier le plus ancien, présent au Cantonnement, rend compte à l'EM du C.A. par l'intermédiaire du Major de Secteur :

1°- de l'effectif arrivé (ou partant) en Officiers, hommes, chevaux.

2°- du nombre de places restant disponibles.

En cas de départ ou de changement de Commandant de Cantonnement, ce dossier sera passé en consigne au nouveau Commt. de Cant. ou remis au Maire, s'il n'y a pas de successeur.



Exécution des prescriptions de la note n° 3978/3 de la 7e D.I. du 9/12/18.

10.e Régiment d'Infanterie

COMPTE - RENDU
des Travaux exécutés et à exécuter
dans la Commune de PONT - MAUGIS.-

I.- TRAVAUX EXECUTES.-

Routes et voies ferrées.-

1)- Comblé les entonnoirs de la Route REMILLY - SEDAN AUX abords (500 m.) de Pont-Maugis.
2)- Créé sous la direction du 5e Génie un ponceau et un chemin de bois entre Pont-Maugis et Vadelincourt.
3)- Transport des matériaux nécessaires à la réfection de la route entre Pont-Maugis et Vadelincourt.
4)- Déblayage de la route au niveau de la station de Pont-Maugis et curage des fossés.
5)- Sous la direction du Génie, remise en état de la voie ferrée entre la Meuse et BAZEILLES.

Immeubles.-

1)- Réparation des toits de la cité ouvrière
2)- - d° - de la Cité du Maroc
3)- - d° - de la maison du concierge de l'Usine
4)- - d° - de la forme.
5)- - d° - du Café de la Gare. (en cours)
6)- Déblayage des démolitions et ordures de la filature (en cours, encore du travail pour 10 jours au moins).
7)- Triage des pièces de mécanique encore utilisables dans l'usine.
8)-

Ecoles.-

1)- Nettoyage à fond de l'immeuble.
2)- Pose de vitres.

Travaux agricoles.-

1)- Enlèvement et transport du fumier et ordures (en cours).
2)- Enterré les cadavres de soldats : américains 7, allemands le & de Chevaux 60.
3)- Fourni un boulanger chaque jour pour la cuisson du pain aux civils.
4)- Fourni chaque jour plusieurs voitures pour évacuation de civils.-

II.- TRAVAUX A EXECUTER.-

Immeubles.-

1)- Réparation de toitures en grand nombre.
2)- Réfection diverses et très nombreuses.

Transports agricoles.

1)- Transport de fumiers.
2)- Mise en état des terrains de culture.

Ecoles.-

Achever la pose de vitres et la construction des bancs et tables.

III.- MATERIEL A RECUPERER.-

1)- Obus - 2 tas à Pont-Maugis.
2)- Ferrailles - environ 20 m3 mis en tas.
3)- Chiffons - environ 50 kilogs dans un local spécial.
4)- Ferrures neuves - environ 4000 fers avec leurs crampons réunis dans un local.
5)- Voitures - environ 150 dont beaucoup en mauvais état.

IV.- MATERIEL RECUPERE.-

Néant.

Il est à prévoir un grand nombre de vitres pour ces diverses réparations et la fourniture de charrues pour les travaux agricoles.

Le 12 Décembre 1918.
Le Lieutenant-Colonel LEPETIT
Cdt le 102e Régiment d'Infanterie

Un problème à résoudre d'urgence : le logement …

Ce sont les travaux de «réparations »des logements qui vont être entrepris avec célérité, car on ne peut laisser longtemps en ce début d'hiver des toits percés, des fenêtres absentes ou sans vitres, etc…

Le maire fait connaître les besoins en «matériaux légers » :

	Carton bitumé	Toile huilée	Portes à	Fenêtres à

			remplacer	remplacer
Chaumont	190 m2	23,20m2	0	0
Noyers	**835 m2**	90,80m2	47	40
Pont-Maugis	123 m2	**250m2**	32	39
	1128 m2	**364m2**	**79**	**79**

Ce qui signifie que les toits seront réparés avec du carton bitumé et les portes et fenêtres garnies de toile huilée en guise de vitres.
Remarquons également la quantité de carton bitumé nécessaire à Noyers - ce qui donne à nouveau une idée de l'ampleur des dégâts – et la quantité de toile huilée à Pont-Maugis où la quasi totalité des vitres ont été brisées ou soufflées par les bombardements. Quant à Chaumont, sur les 190 m2 de carton bitumé demandé, 150 sont destinés à la propriété Tobie-Joly la plus durement touchée du hameau.
Les Ardennais n'auront aucune difficulté à imaginer ce qu'a été la vie de nos concitoyens en période d'hiver dans de telles conditions, surtout quand on sait qu'il faudra attendre quelques années pour déboucher sur une solution définitive du problème.
Le témoignage du Maire, de ce point de vue est éloquent :

« Nombre d'habitants en août : 496
Tous ont des logements, mais ces logements sont bien incommodes, bien insalubres pour la plupart.
Plafonds détruits, parois dénudées, portes et fenêtres absentes remplacées par des cloisons à claire-voie ou garnies de papier armé, toitures mal réparées par des ouvriers du TPU n'y connaissant absolument rien.
Tout cela cause une grande appréhension à l'approche de l'hiver. »

A Noyers –Pont-Maugis le 27/08/1919

Ainsi nos concitoyens s'apprêtent - pour certains seulement, car les autres n'étaient rentrés que début 1919 – à passer un second hiver très inconfortable.
Cette lettre contraste quelque peu avec le rapport d'exécution que le lieutenant-colonel Lepetit adresse au général de la 7ème DI le 12 décembre 1918 (doc. au verso), soit un mois après l'armistice et dans lequel l'aspect quantitatif seul est pris en compte.
En un mois, on a beaucoup «réparé » et on fait observer qu'il reste beaucoup à faire. Il est vrai aussi qu'il est certainement difficile de faire mieux avec les types de matériaux mis à disposition et en l'absence de main-d'œuvre spécialisée.
Ce problème de main-d'œuvre est un souci constant et l'armée ne sera pas toujours en mesure de répondre aux demandes pressantes du Maire :

« (…) le Maire de la commune de Pont-Maugis demande qu'une équipe d'ouvriers charpentiers soit mise à sa disposition pour exécuter des réparations aux toitures d'une usine et d'une maison de Chaumont, démolies par des obus .
Ces dégradations étant exécutées à temps éviteraient des dégradations futures plus sérieuses. »

Le 24 décembre 1918
Le Major de cantonnement

Ancestrame

Les réponses faites par les différents échelon du commandement ne font que souligner la pénurie d'ouvriers spécialisés.
Le 26 décembre l'Etat-Major transmet la lettre au 102ème RI :
« *Le Maire ne peut-il disposer de civils de la commune ou des communes voisines ? Sinon le 102ème RI aurait peut-être quelques ouvriers à prêter, s'entendre avec le Colonel du régiment à ce sujet.* »
Le 102ème RI, le 29, suggère qu'on s'adresse au Génie et argumente :
« *Le corps ne possède plus qu'un nombre excessivement restreint d'ouvriers en bois actuellement tous occupés à Remilly et Angecourt . Pendant le séjour du 3ème Bataillon à Pont-Maugis il a été même impossible de trouver un charpentier capable d'effectuer les travaux de l'usine : le 102ème a dû faire appel au Génie qui y a détaché deux sapeurs . Peut-être le Génie pourrait-il fournir une partie du personnel demandé (…) .* »
Réponse du Génie le 30 :
« *Le Génie a trop à faire en ce moment, que le Maire fasse appel aux civils .* »
Et enfin, le 7 janvier arrive une réponse abrupte :
« *La 7ème DI n'est pas en mesure de fournir ces ouvriers .* »
Pauvre Maire ! Comment faire appel à une main-d'œuvre civile qui n'existe pas ? L'autorité militaire ignore sans doute que la population active présente est composée essentiellement d'ouvriers de la filature et d'agriculteurs : au recensement du 5 février 1915, on ne trouve aucun ouvrier du bâtiment présent sur le territoire de la commune … Il lui aura fallu, en outre, attendre deux interminables semaines pour recevoir une réponse aussi sèche que négative .
Le côté cocasse – et irritant - du lent cheminement hiérarchique de la demande en période de crise et la manière avec laquelle chacun se déleste du fardeau en direction de son voisin ne doivent pas nous faire oublier la dure réalité : l'armée est sollicitée par les nombreuses communes sinistrées du secteur et il y a également d'autres priorités qui requièrent une main-d'œuvre spécialisée .
La reconstruction sera lente, à tel point que, le 2 mars 1920 , dans une délibération, le Conseil Municipal manifeste son irritation :
« *(…) les habitants des Régions Libérées ont éprouvé déjà assez de pertes et de privations, (que) les diverses localités présentent un spectacle désolant qui mérite compassion : rien ne se faisant ou si peu pour la reconstruction et même la réparation des habitations en ruines (…)* »
Les tableaux ci-dessous sont éloquents :d'une part, la comparaison entre le nombre de maisons à Pont-Maugis (les cités ouvrières) en mars 1921 et en mars 1926 apporte la preuve évidente que les immeubles de l'Orphelinat, des rues du Commerce et de l'Harmonie étaient toujours en ruines à la première date ; d'autre part, toujours en mars1921, parce que justement les maisons disponibles étaient insuffisantes en nombre et parce que, également, la filature était toujours en léthargie, environ 40% de la population n'avaient pu réintégrer la commune.

Mars 1921		Maisons	Ménages	Individus	Pop. totale
	Pont-Maugis (Cités)	**66**	80	252	**474**
	Croix-François, Maroc, Balkans	13	12	62	
	Noyers	49	32	112	
	St Quentin	15	12	48	

Mars 1926		**107**	137	489	**741**
		13+3	14+3	59+13	
		44	40	139	
		16	12	44	

N.B. : l'augmentation à la ligne 2 correspond à la construction de 2 maisons à La Batelette et 1 nommée « maison Gombaud ».

Une autre urgence : la remise en état des voies de communication…

Parmi ces autres priorités, il y a d'abord la remise en état des voies de communications . Et là encore, la tâche est immense .

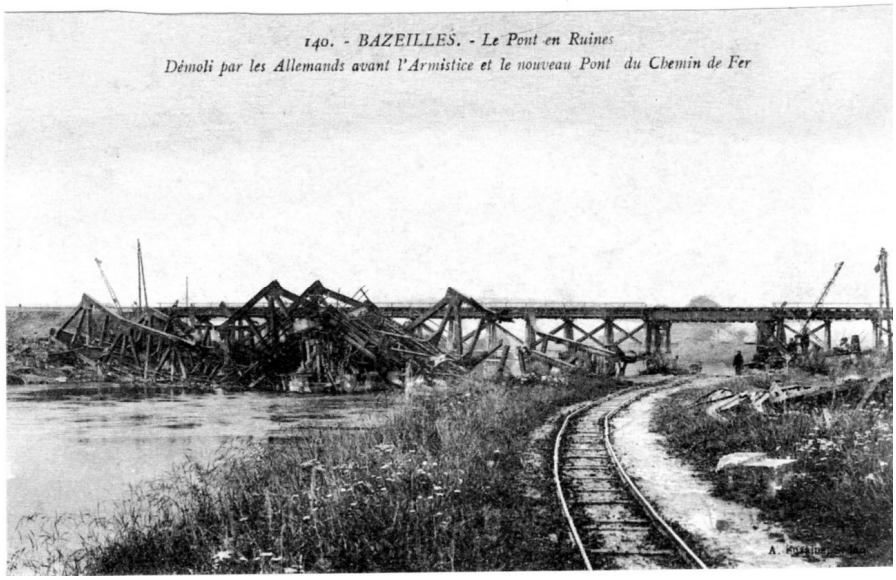
Le compte-rendu d'exécution des travaux établi le 12 décembre 1918 expose ce qui a été fait en un mois environ :

« 1) Comblé les entonnoirs de la route Remilly-Sedan aux abords (500m) de Pont-Maugis .
2)Créé sous la direction du 3èmè Génie un ponceau et un chemin de bois entre Pont-Maugis et Wadelincourt .
(…)
4) Déblayage de la route au niveau de la station de Pont-Maugis et curage des fossés.
5) Sous la direction du Génie remise en état de la voie ferrée entre la Meuse et Bazeilles. »

Il s'agit encore de toute évidence de travaux provisoires, l'essentiel étant de tout faire pour hâter la reprise de la vie économique .

La voie ferrée de Bazeilles à Mézières et le pont de Bazeilles vont mobiliser une main-d'œuvre importante :

Le 4 décembre 1918, le 5ème Génie a détaché sur place 68 hommes encadrés par 5 sous-officiers et 1 officier qui seront bientôt rejoints par « une compagnie de génie de 300 hommes à loger dans un train », puis par « environ 500 prisonniers allemands . »



L'école au cœur des priorités …

On l'a vu, la situation scolaire a été calamiteuse pendant tout le temps de l'occupation allemande . Aussi ce problème se retrouve-t-il au rang des priorités .

Dès le 3 décembre 1918, le Général commandant le 4ème Corps d'Armée adresse une note à tous les commandants d'unités concernés (doc. ci-contre)

Les responsables locaux de l'éducation se manifestent également très rapidement . Le 1er décembre 1918 , l'Inspecteur d'Académie, V. Arnoux, adresse une note de service à tous les enseignants :

« *« Si j'en juge par ce qui a déjà été fait dans plusieurs communes (…) les municipalités obtiennent facilement le concours de la main d'œuvre militaire pour la restauration et l'appropriation des salles de classe et la réfection des mobiliers scolaires.*

Le charbon qui est resté dans beaucoup d'endroits permettra d'assurer le chauffage ; en attendant l'arrivage des fournitures scolaires qui viendront, sans doute prochainement, des grands centres de production, on occupera utilement tous les enfants à des exercices oraux et en faisant un usage fréquent du tableau, de l'ardoise, etc … »

Avec le recul du temps, ces conseils « pédagogiques » peuvent prêter à rire et on imagine que les deux jeunes filles et le séminariste qui se sont occupés des enfants à certains moments de l'occupation avaient déjà appris à se débrouiller avec les moyens du bord ; mais ils témoignent de l'inquiétude de l'Inspecteur d'Académie devant une situation alarmante . Quant au soldat Démollière, désigné par le Colonel Lepetit pour « seconder et au besoin remplacer le séminariste remplissant actuellement les fonctions d'instituteur », il en avait certainement vu d'autres sur le front … Par ailleurs, les instituteurs, M. Bonnefoy à Noyers, M. Lefèvre à Pont-Maugis, le premier de retour d'évacuation, le second démobilisé, reprendront leurs activités dans les mois qui suivent.

Ancestrami.fr

Exécution des prescriptions de la Note N° 2I03 du 4° C.A. du 3/I2/I9I8.

I02° REGIMENT D'INFANTERIE.

C O M P T E - R E N D U .

Le Lt-Colonel LEPETIT a l'honneur de rendre compte de ce que: dans la Commune de NOYERS-PONT-MAUGIS, il existait, avant la guerre, 3 écoles communales :

a)- à NOYERS, l'école a été détruite en I9I4 mais a été réouverte dans une petite maison convenable.- Il ya 2 ou 3 élèves, pas d'instituteur, mais la classe a été faite pendant l'occupation allemande par une jeune fille ayant son brevet, qui habite la localité, mais se trouve temporairement dans l'impossibilité d'enseigner par suite de la maladie de sa mère.- Il n'y a pas de matériel scolaire.

b)- à CHAUMONT, l'école existe et est en bon état.- Il y a 5 élèves, pas d'instituteur, mais un jeune homme a fait la classe et la fait encore.- Il y a le mobilier scolaire, pas de matériel scolaire.

c)- à PONT-MAUGIS, l'école qui a servi de cantonnement est sérieusement endommagée : le rez-de-chaussée (salle de classe) est en bon état; la toiture est en partie détruite et ne peut être refaite avec les moyens dont dispose le bataillon.- Il y a une 40° d'enfants, pas d'instituteur titulaire, un jeune étudiant ecclésiastique en a rempli les fonctions pendant l'occupation, mais sa famille venant de rentrer en France, il est possible qu'il rejoigne avec elle les environs de REIMS, dont il est originaire.- Il n'y a qu'une ou deux tables et pas de matériel scolaire.

Je propose donc :

1°)- pour NOYERS & CHAUMONT, où le Bataillon n'a aucune unité et où le nombre d'enfants est infime, de laisser les choses continuer dans les conditions actuelles;

2°)- pour PONT-MAUGIS,

a)- de faire appel au Génie pour refaire la charpente du toit, le rez-de-chaussée pouvant être utilisé dès maintenant en y plaçant un poêle.

b)- de construire des tables et des bancs avec les ressources du Régiment;

c)- de désigner le soldat DEMOLLIERE Marcel, 10° Cie, classe I9I8 (actuellement en permission) pour seconder et au besoin remplacer le séminariste remplissant actuellement les fonctions d'instituteur.

Le 7 Décembre I9I8.
Le 7 Décembre I9I8.- Le Lt-Colonel LEPETIT, Cdt le I02°.
signé : LEPETIT.

4° CORPS D ARMEE.

E.M. 2° Bureau.
N° 2103.

au Q.G. le 3 Décembre 1918.

N O T E .

En vue d'assurer, dans le plus bref délai possible, la reprise de la vie scolaire dans la zône du 4° C.A., le Général Cdt le 4° C.A. Décide de qui suit :

I- Dans tous les cantonnements les locaux scolaire occupés encore par la troupe seront rendus libres dès le reçu de la présente note.

2- Au cas ou les locaux scolaires auraient été détruits ou gravement endommagés par l'ennemi, le Commandant de cantonnement veillera à ce que les écoles puissent fonctionner dans un local de fortune suffisant.

3- Dans les autres cas, il sera procédé à la remise en état des locaux, en commençant par ceux qui pourront être utilisés le plus rapidement. Des bancs, des tables pourront être confectionnés, s'il y a lieu, par les Cies du Génie.

4- Lorsque le combustible fera défaut, il sera fourni par le service de l'intendance, par prélèvements sur les stocks abandonnés par les Allemands.

5- Tous les locaux scolaires devront être, avant occupation, désinfectés par le service de santé.

6- Là où il y aurait déficit en personnel enseignant, il sera fait appel à des hommes de troupe choisis de préférence parmi les instituteurs ou Membres du Corps enseignant mobilisés.

7- Dans les écoles ou les fournitures scolaires (papier, plumes, encre, crayons, ardoises) manqueraient absolument, il pourra en être donné aux instituteurs.- Les frais seront soldés sur les bénéfices des coopératives

8- Des pancartes seront placées dans tous les cantonnements pour mettre les enfants en garde contre lesprojectiles (obus, grenades, etc...) abandonnés par l'ennemi.

9- Les Divisions, dans leur zône telle qu'elle a été définie pour le service du ravitaillement civil, l'Etat-Major du C.A. pour sa zône et l'agglomération MAZIERES-CHARLEVILLE-MOHON seront chargés de l'exécution des prescriptions ci-dessus.

10- Il sera rendu compte au Général Cdt le 4° C.A.,pour le 15 Décembre, des résultats obtenus des projets en cours.

Le Général Cdt le 4° C.A.
signé : PONT.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

En dépit de tant de sollicitude, les locaux de Pont-Maugis ne furent libérés qu'au bout de quelques mois. Le 16 février 1919, le Major de secteur ordonne au Major de cantonnement de « *faire le nécessaire pour que l'école de Pont-Maugis ne soit plus occupée par la troupe . »*
L'ordre sera rapidement exécuté ; mais le local a été laissé dans un tel état qu'il a fallu une intervention de l'Inspecteur Primaire de Sedan , le 27 février, pour obtenir de la 7ème DI que des hommes soient dépêchés pour faire les travaux de nettoyage et de restauration indispensables
Par ailleurs, les responsables, tant militaires que civils, partageaient la même inquiétude relativement à la sécurité des enfants : non seulement des stocks de munitions existaient dans la commune, abandonnés par les Allemands, mais des engins explosifs abandonnés ou non mis à feu étaient répandus un peu partout et échappaient à toute surveillance . Il est donc fait appel à la vigilance particulière des enseignants pour qu'eux-mêmes fassent les mises en garde nécessaires auprès de leurs élèves afin d'éviter le renouvellement d'accidents déjà constatés dans le passé .

Par parenthèse, cette tâche de destruction de munitions incombait naturellement à l'armée qui prévenait les populations des jours de mise à feu afin d'éviter tout accident . Ce travail était périlleux pour les artificiers . Aussi n'hésitait-on pas à le confier aux prisonniers de guerre :

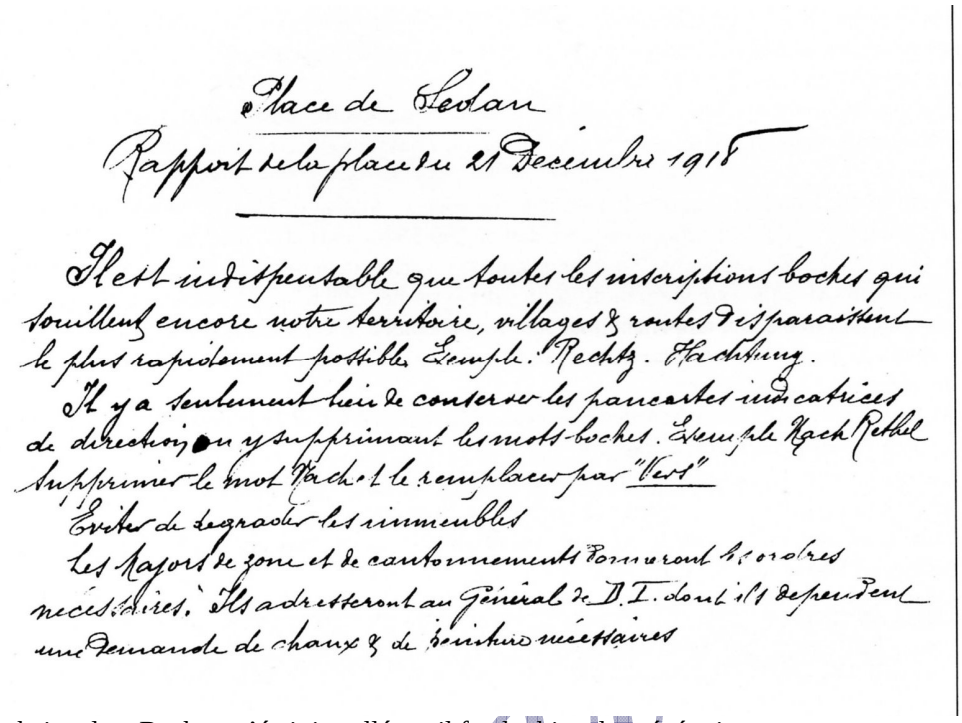
> *« (…) une compagnie de PG sera cantonnée à Sedan ou ses environs le 29 courant* (mars 1919 –NDLR) .
> *Je me propose d'employer cette main d'œuvre en débutant par :*
> *1)Service de l'artillerie : ramassage et destruction de grenades ou obus d'un maniement dangereux . »*

Enfin, les mises en garde concernant les armes et munitions s'adressaient également aux adultes, mais dans un registre différent :
« J'ai interdit formellement aux habitants de la zone de Sedan de toucher aux armes de guerre. Il est porté à ma connaissance que des particuliers font usage d'armes de guerre qui se trouvent entre leurs mains (….) » (Général Hulot – 21/121/19818)
Ou bien :
« *il a été signalé que des militaires et des civils se livrent à la chasse avec des armes de guerre et pratiquent couramment la pêche à la grenade (…)* » (Etat-Major 7ème DI – 12/02/1919)
Dans les deux cas, des menaces de sanctions étaient brandies .

Autre parenthèse concernant les prisonniers de guerre. En plus des travaux dangereux de manipulation et destructions de munitions, la note ci-dessus prévoyait pour eux :

> *« 2)Vidange des fosses d'aisance ou comblement des feuillées ou d'autres travaux dégoûtants et d'extrême urgence .*

Cela en dit long sur le climat de haine qui régnait alors .
On en trouve confirmation dans la note suivante :



Place de Sedan

Rapport de la place du 21 Décembre 1918

Il est indispensable que toutes les inscriptions boches qui souillent encore notre territoire, villages & routes disparaissent le plus rapidement possible Exemple. Rechtz. Etrichtung.

Il y a seulement lieu de conserver les pancartes indicatrices de direction en y supprimant les mots-boches. Exemple Nach Rethel supprimer le mot Nach et le remplacer par "Vers"

Eviter de dégrader les immeubles

Les Rapports de zone et de cantonnements donneront les ordres nécessaires. Ils adresseront au Général de D.I. dont il dépendent une demande de chaux & de fournitures nécessaires

La haine du « Boche » s'était installée et il faudra bien des générations avant que ce terme disparaisse de notre lexique usuel.

L'urgence des urgences…

Arrive le printemps 1919 et l'on décrète que l'urgence des urgences, c'est l'aide à l'agriculture .

« L'attention des armées a été appelée à plusieurs reprises sur l'importance que revêt la question agricole du point de vue ravitaillement national .
En ce qui concerne notamment les Régions libérées, il est indispensable de fournir un effort court mais intense pour ensemencer au cours du présent mois et du mois suivant la plus grande partie des terrains reconquis. La remise en marche des terres est le meilleur moyen de faire renaître les Régions libérées .
Les troupes (…)constituent le seul appoint de main d'œuvre susceptible d'aider les cultivateurs des Régions libérées (…) .
(…) Les travaux agricoles ne peuvent être remis sans risquer de compromettre les récoltes .Ils devront donc prendre le pas, dans la répartition des moyens dont disposent les armées, sur les travaux dont l'exécution est moins liée à une époque déterminée .
……
Le Général Cdt le 4ème CA décide que l'aide à apporter à l'agriculture prime tous les services autres que le service de ravitaillement. Les efforts de tous devront être dirigés dans ce sens et avec le moins de formalités possible . »

29 mars 1919

On ne peut être plus clair et, dans la France rurale de l'époque, cette décision de bon sens revêtait une importance capitale .
Comme on l'a vu, l'agriculture de la commune était totalement sinistrée : plus de moyens de transport, plus de bétail, plus de machines agricoles , pas de semences . Donc, sans intervention de l'armée, pas de reprise possible .

Par la suite, en août 1919, alors qu'il faut penser aux semailles en vue des récoltes de 1920 et parce qu'il ne faudra plus compter sur l'armée, les paysans sont invités à faire connaître leurs besoins .
Pour le bétail, on leur propose de leur céder des bêtes « venant de la récupération allemande »
Au total, les 15 cultivateurs en exercice demandent 15 juments et 31 vaches . La plupart précisent qu'il s'agit de « juments poulinières » ou de « vaches laitières » .Monsieur Bovyn, cultivateur à Pont-Maugis souhaite tout de suite deux « vaches pleines » .Certains , sans doute pour justifier leur demande, rappellent quel était leur cheptel à la veille de la guerre :
« Avant la guerre : 11 chevaux dont 3 pouliches 2 ans et 8 attelantes dont 4 poulinières .
Je demande : 2 poulinières .
Avant la guerre : 23 bêtes à cornes comprenant 11 vaches à lait et 12 jeunes bêtes. Je demande : 3 vaches dont 1 à lait et 2 pleines . »
La mairie centralise aussi les demandes de semences de toutes sortes : blé, avoine, orge, féveroles, pommes de terre, etc…ainsi que les besoins en engrais .
Voici la récapitulation pour le blé , qui, par parenthèse, nous renseigne sur les variétés les plus utilisées à l'époque :

« bon fermier »	**« du trésor »**	**« d'Alsace »**	**Engrais**
18 quintaux	**29 quintaux**	**31 quintaux**	**33 quintaux**

Mais il est probable que la demande n'a été que partiellement satisfaite :
« (…) l'agriculture n'obtiendra que de faibles rendements par suite du manque de bétail, d'engrais et de main d'œuvre masculine. »
(Extrait de la délibération du Conseil Municipal – 2 mars 1920)

Le sort des évacués et réfugiés…

Le tableau ci-dessous rend compte globalement de l'état numérique des « évacués » (ou « émigrés »), c'est à dire les populations chassées par les Allemands de la ligne de front et permet une estimation du nombre des « réfugiés », c'est à dire les habitants de Pont-Maugis ayant trouvé asile en France non occupée soit au moment de l'invasion soit pendant l'occupation.

STATISTIQUE DE LA POPULATION DE 1915 à 1921

Dates	Foyers	HABITANTS			Total	Evacués[3]	Total général
		Noyers	Pont-Maugis	Chaumont St Quentin			
5/02/1915	102				H : 93 309 F : 124 E : 92		309
15/09/1915	67	54	125	31	210	27	237
10/02/1916	90	52	179	30	261	27	288
25/11/1916		40	137	25	202	102	324
15/02/1917					259		
31/08/1917					252	123	375
30/10/1918		33	252[4]	47			332
18/11/1918		42	254	?			
9/05/1919		86	239	37	362	40	402
27/08/1919							496
6/03/1921	135	112	314	48			474[5]

[3] Evacués d'Ardeuil, Warméréville, etc…
[4] y compris les évacués
[5] 111 étrangers dont 97 Belges

1°) Les « évacués » :

Il apparaît que tous ont quitté Pont-Maugis au plus tard en août 1919. Leur rapatriement a été organisé par l'administration préfectorale agissant sur instructions ministérielles. En effet, le retour au pays était conditionné : il leur fallait apporter la preuve qu'ils avaient un hébergement assuré (circulaire du 15/02/1919).

Par ailleurs, ils avaient été informés le 24/01/1919 et des modalités et des limites de ce rapatriement . En ce qui concerne les bagages, ces malheureux n'eurent sans doute pas à craindre les excédents de poids !

> *« En raison des difficultés de transport, ,les rapatriements ne peuvent être effectués actuellement par voie de terre. Seules peuvent être rapatriées et par chemin de fer seulement les personnes n'ayant pas plus de 30 kg de bagages (…) »*

A leur retour chez eux, une bonne nouvelle les attendait : le Ministre des Régions Libérées venait d'admettre que ces personnes pourraient bénéficier du statut de réfugiés et que à ce titre, elles auraient droit à un rappel de l'allocation de réfugiés pour toute la durée de leur évacuation…déduction faite des secours en espèces ou en nature qui leur avaient été accordés. Et comme les états devaient être établis par le maire de Noyers-Pont-Maugis, les échanges de courrier furent nombreux. D'autant plus nombreux et pressants que, au final , l'allocation ne pouvait être versée aux intéressés que sur présentation d'un certificat mentionnant le montant des dettes contractées auprès de la commune d'accueil. L'examen de ce courrier fait apparaître les lourdeurs de la procédure et la difficulté de se faire indemniser rapidement.

2°) Les réfugiés :

Bien que long et douloureux, l'exil de nos concitoyens en France non occupée fut vraisemblablement plus supportable que celui des « évacués »et leur sort plus enviable que celui des habitants de la commune subissant l'occupation allemande. D'abord parce qu'ils se retrouvaient en terre française ; ensuite parce qu'ils bénéficiaient – théoriquement du moins – de mesures d'aide et de soutien.

S'agissant par exemple de mes parents et de mes grands-parents, jamais aucun d'eux ne s'est plaint de l'accueil qui leur avait été réservé.

Les dispositions réglementaires les concernant étaient très précises et contenaient un ensemble de droits et de devoirs . Par exemple :

- Droit à l'assistance : ce droit part du jour de l'arrivée du réfugié ;
- Logement : les réfugiés arrivant par convois d'évacuation sont logés gratuitement dans la commune refuge qui leur est désignée par l'administration.
- Secours de scolarité :pour faciliter la fréquentation scolaire à laquelle les maires doivent veiller, il importe d'assurer aux enfants réfugiés la gratuité des fournitures scolaires.
- Refus de travail : le devoir des réfugiés est de rechercher du travail. Si un réfugié valide refuse un travail suffisamment rémunéré correspondant à ses aptitudes professionnelles, l'assistance peut lui être supprimée.
- Mauvaise conduite : La même mesure set prise à l'encontre des réfugiés se signalant par leur mauvaise conduite ou mésusant les allocations au détriment des besoins essentiels de leur famille.

Sans doute ne trouvèrent-ils pas partout et toujours un accueil bienveillant ou chaleureux. C'est ce que pourrait laisser penser une circulaire du Ministère de l'Intérieur datée du 8/10/1915 :

« *A l'approche de la mauvaise saison, je tiens à attirer plus particulièrement votre attention sur ceux de malheureux compatriotes que l'invasion a chassés de leurs foyers et qui vont être exposés à de plus dures souffrances (…).*

Tout d'abord, il est utile de les munir de vêtements chauds (…).
La question du logement est aussi une de celles qui doit retenir toute votre sollicitude. Malgré les efforts accomplis, trop de réfugiés se trouvent encore dans des logements où ils ne pourraient que difficilement se protéger contre le froid.
Il paraît donc indispensable de prendre toutes mesures utiles pour affecter aux réfugiés les logements actuellement vacants parmi lesquels je crois devoir vous signaler les immeubles ayant appartenu à des Austro-allemands.
Je vous signale encore tout spécialement la nécessité de veiller à la fréquentation scolaire des enfants des réfugiés (…). »

L'armistice signé, beaucoup n'eurent qu'une pensée : le retour au pays. Malheureusement, il leur fallut s'armer de patience, car, on le sait, nombreuses étaient les maisons détruites ou inhabitables et la filature qui employait la quasi totalité des habitants de la section de Pont-Maugis n'était plus en état de fonctionner. Le tableau ci-dessous est éloquent :

	Mars 1921	**Mars 1926**
Pont-Maugis(Cités)	**252**	**489**
Pont-Maugis(Maroc,Balkans,etc…	62	69
Noyers	112	139
Chaumont-St Quentin	48	44
Totaux	**474**	**741**

Comme nous l'avons déjà évoqué, si l'on rapporte le chiffre global de la population de 1921 à celui du nombre d'habitants de la commune à la veille de la guerre, on peut estimer à environ 40% le nombre de ceux qui ne sont pas encore rentrés . Par ailleurs, la comparaison des chiffres de 1921 et 1926 met en évidence le fait que ce sont massivement les locataires des cités (Rue de l'Harmonie, du Commerce, de la Sorille, etc…) qui n'ont pas encore pu réintégrer la commune. : en l'espace de 5 ans on verra la population de ce secteur passer de 252 à 489, pratiquement du simple au double.
Ainsi donc, en mars 1921, plus de 2 ans après le cessez-le-feu, beaucoup connaissaient encore l'exil.
Certains d'entre eux tentèrent de rentrer coûte que coûte. Ce fut le cas de ma grand-mère maternelle, Eugénie Buzy veuve depuis 1916, ayant perdu son fils aîné « mort pour la France » en 1915, sans ressources autres que les secours aux réfugiés et de sa dernière fille à charge, Marguerite, née en 1905, ma mère.
Elle était réfugiée à Orléans ainsi que ses deux aînées, Lucie et Olga. Olga et son mari Justin Humbert n'ayant sans doute aucun espoir de se loger à Pont-Maugis ni d'y trouver un emploi s'installèrent à Clichy, en région parisienne, ce qui les rapprochait quelque peu des Ardennes. Lucie, son mari Paul Gaudry et leur fille Maria, accompagnés de Eugénie et Marguerite, rentrèrent à Pont-Maugis fin juin 1919 et s'installèrent ensemble dans un logement du quartier de la Sorille.
Mais, très rapidement, Marguerite étant en âge de travailler et ne trouvant pas d'emploi sur place, sa mère et elle s'exilèrent à nouveau et rejoignirent Olga et Justin à Clichy chez qui elles furent hébergées . Marguerite fut embauchée dans une usine de fabrication de seaux à confitures. Le retour définitif eut lieu en 1921, l'hébergement étant à nouveau assuré par la famille Gaudry.
Ce type d'errance , particulièrement pour les personnes sans ressources et sans logis, n'eut rien d'exceptionnel. ; mais il met en évidence une misère certaine heureusement atténuée par une solidarité familiale sans faille.

Les premiers retours eurent lieu en décembre 1918. Il s'agissait de trois familles, deux réfugiées dans la Marne et une dans la région parisienne. Parmi les premiers rentrés, on note Jules Noblet, le futur maire : le 7 janvier 1919 il arrive de Surat (Puy-de-Dôme).
Sur les 58 familles pour lesquelles on possède des renseignements, on constate que les retours se situent entre mars et juillet 1919 pour la grande majorité d'entre eux (40 familles).
Autant de familles, autant de personnes qui choisirent l'inconfort et la précarité plutôt que la prolongation de l'exil. Sans doute espéraient-elles retrouver la famille, les amis, quelques biens et un emploi. Espoir malheureusement déçu : familles endeuillées, maisons détruites ou très inconfortables et de toute façon pillées, ravitaillement restreint, offres d'emploi très limitées- nulles pour les femmes – et comme seules ressources les secours versés par l'Etat (à compter de leur retour, les réfugiés continuaient à percevoir les allocations spécifiques pendant 3 mois, puis à l'issue de cette période, si le Maire l'estimait justifié, ils pouvaient demander à bénéficier d'indemnités de secours).

Ancestramil

Deux familles, deux parcours...

Famille Lefèvre-Legros

Composition de la famille à la veille de la guerre :

- Lefèvre Charles, Octave, 28 ans, Instituteur à Pont-Maugis.
- Legros Emélie, son épouse, 35 ans.
- Duranton Albert, 10 ans, né du 1er mariage d'Emélie.
- Lefèvre Marc, 2 ans.

Août 1914 :
Charles,Octave Lefèvre est mobilisé.
Emélie accouche le 27 août (au plus fort de la bataille de la Marfée) de Simone, à l'Hospice de Charleville.
Elle est donc contrainte de rester à Pont-Maugis avec ses 3 enfants.

8janvier 1918 :
Départ pour la France non occupée à Bonneville (Haute-Savoie).

Avril 1919 :
Retour à Pont-Maugis. Charles, Octave, démobilisé, reprend ses fonctions d'instituteur.

- Ch,O Lefèvre sera directeur d'école jusqu'en 1935 à Pont-Maugis.

- Albert Duranton, sera conseiller Municipal en 1935, puis Maire du 19 /11 /1944 à 1983.



Famille Buzy-Rambourg

Composition de la famille à la veille de la guerre :

- Buzy Philippe, 52 ans, contremaître de filature à Thelonne.
- Rambourg Eugénie, son épouse, 49 ans.

Les enfants :
- Lucien, 28 ans, ouvrier de filature à Pont-Maugis, marié à Marie Rausch.
- Lucie, 25ans, mariée à Pol Gaudry, ouvrier de filature à Pont-Maugis.

Leur fille, Maria, est âgée de 7 mois.
- Olga, 17 ans.
- Marguerite, 9 ans.

Août 1914 :
Lucien est mobilisé.
Philippe, sa femme, ses 3 filles et sa petite-fille se réfugient d'abord à Ladon(Loiret), puis à Orléans où il trouve un emploi cher Rime-Renard.

1915 : Lucien meurt des suites de blessures à l'hôpital de Carcassonne.

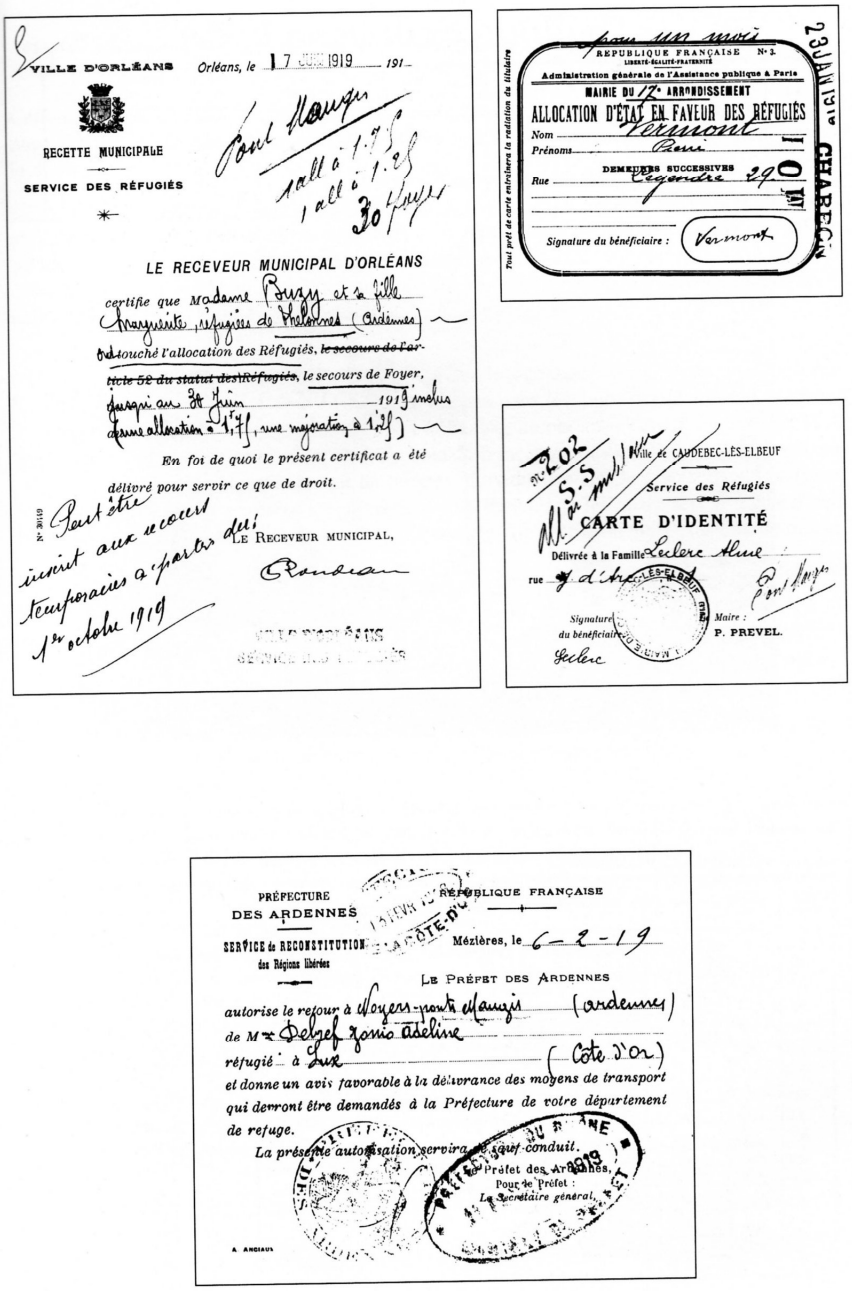
1/01/1916 : Philippe meurt de congestion à Orléans.
Eugénie, sa veuve, se retrouve avec Olga et Marguerite, sans autres ressources que *« l'allocation aux réfugiés »* et le *« secours au foyer ».*

5/11/1918 : Olga épouse Justin Humbert.

Juin 1919 : Eugénie et sa fille Marguerite rentrent à Pont-Maugis. Sans ressources et sans logis, elles vivent chez Lucie et Pol Gaudry. Puis elles s'exilent à nouveau à Clichy (Seine) où s'est installée provisoirement la famille Justin Humbert. Marguerite travaille alors dans une fabrique de seaux à confitures.

Début 1921 : Retour définitif d'Eugénie et Marguerite, à nouveau hébergées chez Lucie et Pol Gaudry. Sans ressources, il leur faudra attendre que la filature retrouve un rythme normal avant de pouvoir obtenir un emploi pour Marguerite.

Ci-contre : *Ch. O. Lefèvre, Emélie et leurs 3 enfants à Bonneville en 1918. Albert Duranton, 14 ans, est debout derrière les parents.*



VILLE D'ORLÉANS — Orléans, le 17 1919

RECETTE MUNICIPALE

SERVICE DES RÉFUGIÉS

LE RECEVEUR MUNICIPAL D'ORLÉANS

certifie que Madame Pouzy et sa fille Marguerite, réfugiées de Prelonnes (Ardennes) ont touché l'allocation des Réfugiés, ~~le secours de l'article 52 du statut des réfugiés~~, le secours de Foyer, jusqu'au 30 Juin 1919 inclus à une allocation de 1,75, une majoration de 1,25

En foi de quoi le présent certificat a été délivré pour servir ce que de droit.

Peut être inscrit aux secours temporaires à partir du 1er octobre 1919

LE RECEVEUR MUNICIPAL,

pour un mois

REPUBLIQUE FRANÇAISE N° 3

Administration générale de l'Assistance publique à Paris

MAIRIE DU 17e ARRONDISSEMENT

ALLOCATION D'ÉTAT EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS

Nom Pouzy

Prénoms Rose

DEMEURES SUCCESSIVES

Rue Legendre 29

Signature du bénéficiaire : Pouzy

Tout prêt de carte entraînera la radiation du titulaire

23 JANVIER 1919 CHABROL

Ville de CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF

Service des Réfugiés

CARTE D'IDENTITÉ

Délivrée à la Famille Leclerc Aline

rue d'Orbec

Signature du bénéficiaire : Leclerc

Maire : P. PREVEL.

PRÉFECTURE DES ARDENNES

SERVICE de RECONSTITUTION des Régions libérées

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mézières, le 6-2-19

LE PRÉFET DES ARDENNES

autorise le retour à Foyers-pont d'Anzin (ardennes)

de Mme Delsef Jonio Adeline

réfugié à Dax (Côte d'Or)

et donne un avis favorable à la délivrance des moyens de transport qui devront être demandés à la Préfecture de votre département de refuge.

La présente autorisation servira de sauf-conduit.

Le Préfet des Ardennes,

Pour le Préfet :

Le Secrétaire général,

A. ANCIAUX

Nul ne pourra oublier…

Cette « Grande Guerre » fut pour certains « une hécatombe », pour d'autres « un véritable carnage », voire même une « boucherie ». En tout cas pas un seul hameau de France qui ne connût le deuil.

80 ans après la signature de la paix, les habitants de Noyers-Pont-Maugis ne peuvent oublier : 2 cimetières militaires, 1 monument aux morts à Noyers, 1 monument à la mémoire des soldats bretons et vendéens du 137ème RI à la lisière du bois de la Marfée, 1 monument à la gloire des soldats américains sur la route de Wadelincourt, une cérémonie annuelle commémorant les combats de la Marfée sont autant de moments et de lieux de mémoire.

Sépultures et cimetières militaires…

Comme le signalaient les rapports tant civils que militaires dans les jours et semaines qui suivirent l'armistice, nombreuses étaient les sépultures de soldats français, alliés et allemands inhumés sur tout le territoire de la commune, soit en tombes individuelles soit le plus souvent en fosses communes . A l'évidence, parce que c'est là que se déroulèrent les meurtriers combats d'août 1914, c'est sur le plateau allant de Noyers à Chaumont que se trouvaient le plus grand nombre.
Une fois encore c'est l'armée à qui fut confiée la mission d'organiser les sépultures définitives de toutes ces victimes.

Le Capitaine Doutreligne, commandant le secteur d'état-civil militaire de Sedan (Château Turenne) à Monsieur le Maire de Noyers-pont-Maugis

« *Le secteur d'état-civil de Sedan doit procéder, au cours de l'été prochain, aux travaux de regroupement qui fixeront définitivement l'emplacement de toutes les tombes militaires (1914-1918)…(…)*
Ces travaux comportent :
1°) L'aménagement du cimetière militaire de Noyers (…)
2°) La création d'un cimetière national français et alliés à Torcy-Sedan.
3°) La continuation et l'achèvement du cimetière définitif allemand de Noyers.
Les tombes françaises et alliées, situées dans les cimetières militaires autres que Noyers français, celles non identifiées des cimetières communaux (sauf britanniques) et celles encore en plaine, seront regroupées au cimetière national de Torcy.
Toutes les tombes allemandes seront regroupées au cimetière allemand e Noyers.
Il ne restera donc dans les cimetières communaux que les identifiés français et alliés et tous les britanniques qui y sont actuellement.
Les fosses collectives seront ouvertes pour identification ; quand la fosse collective se trouve dans un cimetière communal, seuls les corps identifiés et individualisés après l'ouverture de la fosse resteront dans le cimetière communal.
Remarque importante : *il ne s'agit pas, bien entendu, des corps ramenés à la demande des familles qui échappent totalement au contrôle de l'etat.*
Les corps réclamés par les familles et non encore resttitués resteront sur place jusqu'à restitution. »

Sedan, le 12 mai 1923

Nous connaissons précisément le nombre et la localisation de ces sépultures provisoires pour la section de Pont-Maugis :

***Cimetière communal :**
- une fosse commune contenant 96 Allemands et 7 français, tous non identifiés , réinhumés le 23 juin 1923 respectivement au cimetière allemand de Noyers et au cimetière national de Torcy (ossuaire).
- 14 Allemands identifiés et exhumés en juillet 1923.
- 1 Russe et 1 Italien (prisonniers des Allemands), 1 Français . L'Italien, natif de Milan, a été exhumé et rapatrié en 1927.
- 8 Américains .

*« Allemands enterrés dans le rond-point du parc de M. Ronnet » : 6 dont 3 non identifiés.

Le cimetière militaire français :[6]
Y reposent 1600 soldats, dont 1182 inconnus rassemblés dans un ossuaire . Les 418 inhumés individuellement ont été en grande majorité tués lors des combats de la Marfée. Dans l'hypothèse où ils auraient d'abord été inhumés sur le lieu même de leur décès, on pourrait localiser les endroits précis où se sont déroulés les combats les plus meurtriers. Ainsi, sur le territoire de Noyers, on dénombre 127 corps identifiés au lieu-dit « La Haugelle », 64 « Sous la Ville », 49 « Route de Chaumont », 34 au « Clauveau », etc…

Le cimetière militaire allemand :
Comme nous l'indique la note du Capitaine Douteligne en date 12 mai 1923, il fut décidé de regrouper à Noyers tous les corps des soldats allemands tombés dans la région.
On en dénombra alors 8438, dont 4540 en tombes individuelles et 3898 en tombes collectives.
Il est difficile d'évaluer le nombre de ces soldats tués lors des combats de la Marfée : un dénombrement fait à partir des registres mis à notre disposition par le Conservateur du cimetière donne environ 300 tués (sur 4540 identifiés) pour la période allant du 25 au 30 août 1914.
Plus tard, en 1959, les autorités allemandes décidèrent de regrouper à Noyers tous les morts tombés dans la région Champagne-Ardenne.
A ce jour, ce sont 14055 morts de la 1ère Guerre mondiale qui y sont regroupés.[7]
Les croix de bois ont disparu pour laisser place à des pierres et plaques tombales d'une sobriété raffinée

La commune à ses enfants morts pour la France …

La commune de Noyers-Pont-Maugis ne fit pas exception à la règle : elle fit ériger son monument à la mémoire des victimes tant civiles que militaires . En parcourant la France, la France rurale surtout qui paya un très lourd tribut à la guerre, on prend conscience que, naturellement, chaque commune a voulu honorer ses morts, mais également d'une certaine uniformité dans la cconception de ces monuments. Ce dernier point trouve sans doute son origine dans le fait qu'un certain nombre d'entreprises à travers tout le pays proposèrent leurs services et fournirent de véritables catalogues de modèles de monuments. Chacun y allait de son boniment …

« Le Poilu »
Monopole exclusif pour la France, l'Algérie, l'Alsace-Lorraine et les Colonies Françaises des Etablissements Jacomet de Villedieu (Vaucluse)

« *Le Poilu » est le seul sujet qui représente bien l'idée qu'on se fait d'un Monument aux Morts de la grande Guerre.*
D'un caractère exclusivement commémoratif de gloire et d'héroïsme, ce monument est de nature à satisfaire tous les goûts et toutes les tendances.
Ce n'est pas une conception personnelle – il y en a tant d'un goût fort douteux où l'esthétique fait défaut – c'est le VRAI POILU, modelé d'après nature , le POILU devenu bronze pour s'immortaliser (…) »

…et n'hésitait pas à faire vibrer une certaine corde sensible :

[6] Deux canons encadraient l'entrée du cimetière. Ils furent enlevés paar les Allemands lors de la seconde guerre mondiale.

[7] Ces renseignements nous ont été communiqués par l'actuel Conservateur de ce cimetière, M. Karl Glaser. A côté des morts allemands de la Grande Guerre, reposent 12787 morts de la 2ème guerre mondiale.

« Je suis moi-même Ardennais et votre voisin de Frénois et je désirerais vivement être chargé de cette fourniture sur la quelle je ne prendrais aucun bénéfice et vous profiteriez de notre organisation unique pour avoir un travail incomparablement supérieur à ce qui se fait à Sedan (…) »
(Marbreries Générales - Gourdon, Directeur – Paris)

C'est finalement l'entreprise G. Collin de Torcy-Sedan qui emporta le marché. Le coût était de 6200 francs, soit 1 000 francs inscrits au budget communal et 5 200 francs, « produit de la souscription publique et quêtes ».
Ce monument est d'une grande sobriété.
Mais une grave question restait en suspens : dans quelle section de la commune serait implanté le monument ? Il ne fallut pas moins de deux délibérations pour en décider :
« Délibération du 2 avril 1922 :
Monsieur le Maire invite le Conseil à faire connaître par un vote au bulletin secret dans quelle section sera érigé le monument (…)
Sur 12 suffrages émis, 6 se sont prononcés pour la section de Pont-Maugis et 6 pour la section de Noyers.
Devant ce partage égal, Mr le Maire, usant de la faculté que lui accorde la loi, fait connaître qu'il a voté pour Noyers et que la prépondérance permet de décider que le monument aux Morts sera élevés à Noyers qui, d'ailleurs, est le chef-lieu de la commune. »

Y eut-il des contestations ? Un désaccord se manifesta-t-il quant à l'implantation précise à Noyers ? Toujours est-il que le conseil délibère à nouveau le 22 novembre 1922 :
« *Monsieur le Maire, usant de sa voix prépondérante, il est décidé que le monument sera élevé dans la section de Noyers, sur l'emplacement situé devant la Mairie. »*

L'inauguration eut lieu le 26 août 1923 simultanément avec la cérémonie commémorative des combats de la Marfée. A ce propos, la municipalité connut encore bien des soucis. En effet, on voulut donner à ce jour inaugural un caractère exceptionnellement grandiose en invitant de nombreuses « personnalités » et « autorités ». Or, ce même jour avait lieu à Buzancy « le centenaire du Général Chanzy » cérémonie présidée par le Maréchal Pétain à laquelle assisteraient préfet, Sous-Préfets, Sénateurs, députés, etc…
Le 8 août, le député de la circonscription écrit au maire :
« *Dans ces conditions, si vous ne remettez pas vos convocations vous risquez de ne voir absolument personne répondre à votre invitation . (…) je vous demande de changer la date afin de me permettre d'être des vôtres. A titre de renseignement, ne pas choisir le 19 août, date de l'arrivée de Mr le Président du Conseil à Charleville. »*

On imagine aisément la difficulté de modifier en un laps de temps aussi court une manifestation préparée avec une extrême minutie par la Municipalité. C'était aussi ne pas tenir compte de la forte personnalité de Jules Noblet, le Maire.
La date fut donc maintenue et le docteur Abd El Nour, Conseiller Général annonça sa présence :
« Mon cher Noblet, J'ai bien reçu votre aimable convocation pour le 26 à laquelle je me rendrai bien volontiers ainsi qu'une délégation des A.C. et sans doute toute notre Clique.
Je vous avais écrit il y a 8 jours pour vous informer que j'étais invité le même jour à la grandiose cérémonie de Buzancy – centenaire du Général Chanzy –et que j'avais dû accepter. Néanmoins, je donne la préférence aux amis de Noyers. »
Ceux qui ont connu le docteur Abd El Nour, petit homme sympathique à la barbiche blanche, ne douteront pas de la sincérité de son propos.

Le « Petit Ardennais » du 27 août 1923 rend compte de la double cérémonie sous le titre : « *Grandioses cérémonies ». Cela débute par « la cérémonie commémorative » :*

« (…) le cortège se forme, en tête marchent les clairons et tambours de la Bazeillaise, puis la fanfare de Wadelincourt, conduite par son distingué vice-président le Capitaine Pia,, la délégation du 106ème RAL, la fanfare de trompettes du 12ème Chasseurs, les sections d'anciens combattants de Noyers-Pont-Maugis,Sedan, Balan, Bazeilles, Thelonne et Angecourt (…) »

Vint ensuite « *l'inauguration du Monument aux Morts » :*

« Puis M. Noblet (…) fait l'appel des morts, M. Leclet Jean répond « mort au champ d'honneur ». Le moment est émouvant, la voix du Maire est étouffée par les sanglots lorsqu'il prononce le nom de son père tué par un obus.
L'assistance est très émue et plus d'une larme perle aux paupières.
(…)
Les enfants des écoles , sous la direction de Mlle Robert, la dévouée institutrice, récitent l'hymne de Victor Hugo « à ceux qui sont morts pour la Patrie » ; la cérémonie prend fin après l'exécution de la Marseillaise par la musique de Wadelincourt.)

Comme de bien entendu, la municipalité offrit un vin d'honneur et, pour l'occasion, le boulanger de Pont-Maugis, M. Henry, confectionna 600 brioches.
Enfin, ce ne sont pas moins de 500 cartes postales représentant le monument qui furent commandées au « Grand Turenne – Photographe Désiré Stévenin & Fils – rue Gambetta à Sedan . »

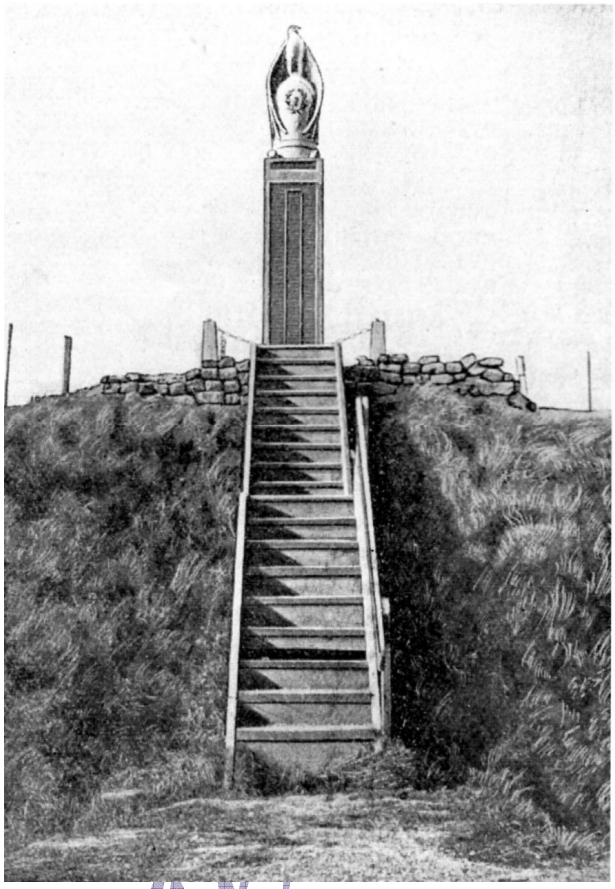




Le monument aux morts de la commune

A la mémoire des libérateurs de Pont-Maugis…

Bien que situé sur le territoire de Wadelincourt, le monument élevé à la mémoire des soldats américains nous rappelle que notre commune fut libérée par la lère Division Américaine (*First U.S. Division)* qui subit des pertes sévères dans les combats ses 7 et 8 novembre 1918 contre les troupes allemandes battant en retraite. Cette Division était en liaison à Wadelincourt avec l'armée de Gouraud qui délivra Sedan..
La liste des morts compte 191 noms, soit 98 tués (*Killed in Action)* et 93 disparus (*Missing in Action)* .



Monument à la mémoire des soldats de la 1ère division américaine tués ou disparus lors des combats pour la libération de Pont-Maugis en novembre 1918.

La haine du « boche »...

Il est aussi des monuments disparus dont heureusement quelques collectionneurs ont conservé la trace en forme de cartes postales : ce sont deux monuments construits par les Allemands pendant le temps de l'occupation. L'un, nous l'avons vu à travers l'article de « La Gazette des Ardennes », situé à proximité du Cimetière National allemand et inauguré en août 1915, a totalement disparu sans qu'on se rappelle les circonstances de sa disparition. Il a vraisemblablement subi le même sort que l'autre, construit également à Noyers dans le voisinage de l'actuelle « Ferme Alexandre », dont il ne reste que le socle et qui aurait été détruit par un régiment de zouaves en 1918.

Jusqu'où allait la haine du « boche »...

Avril 1999



Le monument allemand détruit partiellement par les Zouaves en 1918.



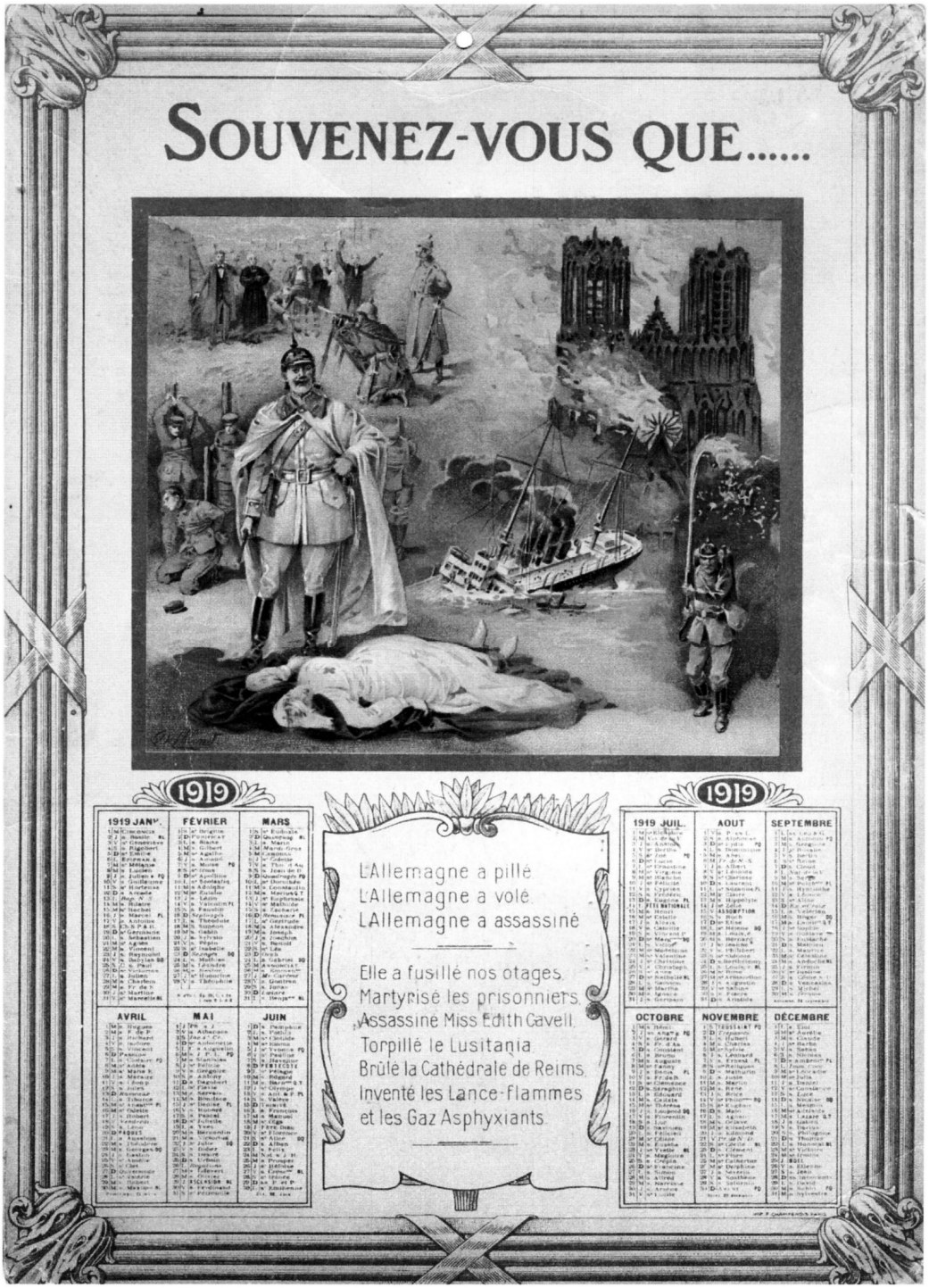
Le monument inauguré en août 1915 par les troupes allemandes d'occupation et maintenant disparu.



Henri POGUT

Né à La Ferrière (Vendée) le 3 octobre 1893
Tué à Noyers fin août 1914

La photo du soldat Henri POGUT, mort au combat en août 1914, a été communiquée par son petit-fils, Monsieur Christian FRAPPIER de Cagnes/Mer.



Avril 1999
GUY DURANTON
